

Rapport annuel

sur le prix et la qualité des services

- **♦** Eau
- assainissement Collectif
- Assainissement Autonome

2023

Application de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 et du Décret n°95-635 du 6 mai 1995 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement

SOMMAIRE

PARTIE 1 : PRESENTATION DU SERVICE	3
PARTIE 2 : ALIMENTATION EN EAU POTABLE	5
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	5
1 – PRODUCTION	5
1.1 LA TOURASSE	
1.2 LAS TOUASSES	
1.3 LADOUX	
1.4 RILLE	5
1.5 SENGOUAGNEICH	
1.6 AUTRES RESSOURCES	
1.7 VOLUMES PRODUITS	
2 – LA DISTRIBUTION	
2.1 LE PARC DES RESERVOIRS	10
2.2 EVOLUTION DES VOLUMES	12
2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT	16
2.4 RESEAUX	18
2.5 GESTION ABONNES	18
3- LA QUALITE	19
3.1 MESURES DE PREVENTION	19
3.2 TRAITEMENT DE L'EAU	20
3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE	
3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB	21
3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE	22
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	24
1 - LE PRIX DE L'EAU :	24
1.1 LA TARIFICATION	24
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	24
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	25
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	25
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	25
2.2 LES TRAVAUX	25
2.3 LA DETTE	25
PARTIE 3 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF	27
A- LES INDICATEURS TECHNIQUES	27
1- GENERALITES	
2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES	
2.1 GESTION DES ABONNES	
2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE	
2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT	
2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2023	32
2.5 PRODUCTION DE BOUES	34

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS	35
B- LES INDICATEURS FINANCIERS	36
1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT	
1.1 LA TARIFICATION	
1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES	
1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3	
2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS	
2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION	
2.2 LES TRAVAUX	37
2.3 LA DETTE	39
PARTIE 4 : ASSAINISSEMENT AUTONOME	40
A – LES INDICATEURS TECHNIQUES	40
1- GENERALITES	
2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE	41
3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI	43
4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE	
5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN	48 48
6 – BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION	
7 - ACTIVITE ANNEXE : INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME	
B – LES INDICATEURS FINANCIERS	55
PARTIE 5 : CONCLUSION	56
EAU POTABLE	56
ASSAINISSEMENT COLLECTIF	57
ASSAINISSEMENT AUTONOME	58
CONCLUSION GENERALE	60
ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France	61
ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 m³ : service de l'eau	61
ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m3 : eau + assainissement	62
ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2023 – service de l'eau potable	63
ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2023 – service de l'assainissement	
ANNEXE N° 6: Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire	par rapport aux
limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)	
ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)	68

PARTIE 1: PRESENTATION DU SERVICE

Le Service des Eaux du Couserans a été créé le 1^{er} Janvier 2018 au sein de la Communauté de communes Couserans-Pyrénées.

Le Service des Eaux du Couserans rassemble à ce jour 51 communes regroupant au total 22 200 habitants.

Il a été fondé sur les bases du Syndicat des Eaux du Couserans qui a une longue histoire.

Le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable du Couserans a été créé en 1948 pour assurer la desserte en eau des communes du Bas-Couserans qui étaient alors sans eau.

Il ne comprenait à l'origine qu'une quinzaine de communes et avait pour seul objectif la construction et l'exploitation d'un réseau d'adduction et de distribution d'eau potable.

Plusieurs communes ont ensuite rejoint le Syndicat.

En 1978, le Syndicat des Eaux a étendu ses compétences à l'assainissement collectif en prenant en compte la collecte et le traitement des eaux usées.

Depuis début 2018, le Syndicat des Eaux a intégré la Communauté de Communes Couserans Pyrénées. Il est devenu un service en tant que tel de cette communauté de communes, désormais appelé Service des eaux du Couserans.

Lors des prises de compétences Eau et Assainissement par la communauté de communes en Janvier 2018, 11 communes ont également rejoint le service.

Le nombre d'abonnés au service de l'eau potable, desservis sur l'ensemble des communes est de l'ordre de **15 000 abonnés**. La consommation annuelle est d'environ **1 280 000 m**³.

Il couvre des zones de montagnes, des zones urbanisées et des zones rurales.

Il comporte d'une part un grand réseau structurant alimenté par 5 grandes ressources (Ladoux, Las Touasses, Rille, La Tourasse, Sengouagneich) équipées de stations de traitement. L'eau est ensuite acheminée par 280 km de réseau d'adduction haute pression qui alimentent des réservoirs d'où elle repart ensuite en distribution.

Ces différents réseaux d'adduction sont interconnectés entre eux en plusieurs points, permettant ainsi de garantir la continuité de l'approvisionnement en eau pour une grande partie de la population.

D'autre part, le Service des Eaux du Couserans gère des réseaux qui alimentent des villages et hameaux dans le secteur montagne et piémont.

Au total, Le Service des Eaux du Couserans est alimenté par 115 captages.

Le réseau d'adduction et de distribution d'eau potable représente un linéaire total d'environ **1100** km conçus autour de 212 cuves et réservoirs.

Les eaux usées collectées sont traitées sur 16 stations d'épuration, situées à Saint Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte Croix-Volvestre, Fabas, Rimont, Soueix, Lacave, Sentein, Massat, Cescau et Antras. La capacité globale de traitement est de 25 130 équivalents habitants.

Le linéaire total est estimé à 180 km de réseau d'assainissement. Le Service des Eaux est doté d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle intercommunale dont l'objectif est de hiérarchiser les travaux à engager pour faire face aux défauts constatés et aux évolutions futures.

Depuis le 1^{er} janvier 2005, le contrôle des installations d'assainissement autonome est assuré par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) dont est doté le Service des Eaux du Couserans. Ce service concerne environ 7800 habitations.

Le Service des Eaux du Couserans assure en régie la gestion des services de l'eau et de l'assainissement avec un **effectif de 39 personnes au 31/12/2023.**

Ces 3 services à caractère industriel et commercial font l'objet de comptabilités séparées, **le coût de chaque service étant supporté par les usagers du service**, par l'intermédiaire des factures d'eau et d'assainissement.

L'accueil du public s'effectue dans nos bureaux au 13, route de Toulouse à Saint-Lizier :

du lundi au vendredi, de 7 h 45 à 12 h et de 13 h 30 à 18 h Tel : 05 34 14 33 00 Mail : contact@eauxducouserans.com

Un service d'astreinte permet de répondre à toutes les urgences, sept jours sur sept et 24 h sur 24, sur simple appel téléphonique au **05 34 14 33 00.**

Le service dispose aussi d'un site internet intégré à celui de la communauté de communes, sur lequel il est possible d'accéder à un grand nombre d'informations, de procédures et de formulaires.

PARTIE 2: ALIMENTATION EN EAU POTABLE

A - LES INDICATEURS TECHNIQUES

1 - PRODUCTION

1.1 LA TOURASSE

Le captage qui alimente le réseau de la Tourasse est situé à 450 m d'altitude sur la commune de Lacourt.

La station de traitement est située un peu plus en aval à 445 m d'altitude. Elle a fait l'objet d'une réhabilitation en 2015. Sa capacité nominale est de 50l/s (3.600 m3/j). La production annuelle est de l'ordre de 500 000 m3. La filière de traitement comprend une filtration sur sable, une remise à l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, long de 5,124 km, dessert l'essentiel de la commune de Saint-Girons (partie basse) par l'intermédiaire du réservoir du « Foirail ».

1.2 LAS TOUASSES

Cette ressource est alimentée par sept captages qui regroupent treize sources situées en forêt de Calamane sur la commune de Rivèrenert.

La station de traitement, implantée sur la commune de Rivèrenert, est située à 683 m d'altitude. Elle fut construite en 1956 et rénovée en 2010. Sa capacité nominale de production est de 12 l/s (860 m3/j). Sa production annuelle est de 200 000 m3. Le traitement est composé d'une filtration et d'une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau d'adduction qui s'étend sur 11,750 km dessert les communes de Rivèrenert, Lacourt, Encourtiech, Eycheil (partie), Saint-Girons (secteur de Beauregard notamment via le réservoir de Mis). Ce réseau peut secourir le réseau de La Tourasse à partir du réservoir de Mis. Il est lui-même interconnecté au réseau de Sengouagneich qui le renforce en amont du réservoir de Mis.

1.3 LADOUX

L'ouvrage de captage est situé à 498,5 m d'altitude, sur la commune de Rivèrenert. L'usine de traitement est localisée à proximité de la source. La première station a été construite en 1956.

La nouvelle usine de traitement d'eau a été inaugurée en 2017. La capacité nominale de production est de 150 m3/h. Le procédé de traitement est constitué d'une filtration sable, asservi à une coagulation, une correction du pH pour améliorer l'équilibre calco-carbonique et une désinfection au bioxyde de chlore.

Ce réseau d'adduction de 47,171 km dessert les réservoirs d'Eycheil, Lédar, Rozes, Saint-Lizier, Lorp, Plagnoulas, Caumont, Taurignan-Castet, Mercenac, Peluhau, Feuillerat, Lassalle, Prat et Lacave. Il alimente la zone industrielle de Lorp-Sentaraille où sont regroupés de nombreux gros consommateurs. Il est renforcé par le réseau d'adduction de Sengouagneich au niveau de la zone industrielle.

1.4 RILLE

Cette ressource est alimentée par six ouvrages de captage sur des ruisseaux de montagne situés en forêt domaniale de Bellissens sur la commune d'Esplas de Sérou.

L'ancienne station datant de 1963 a été reconstruite en totalité au cours de l'année 2005 sur le même site de la commune d'Esplas de Sérou, à 910 m d'altitude. La capacité nominale de traitement est de 80m3/h soit 1 600 m3/j. La filière de traitement de l'eau comprend un décanteur lamellaire avec ajout de

floculant, un filtre à sable avec neutralisation à la Neutralite et CO2, une mise à l'équilibre par injection de carbonate de sodium et une désinfection au chlore gazeux.

Ce réseau de 67,489 km de long dessert les communes de Rimont, Lescure, Clermont, Montesquieu Avantes, Contrazy, Mérigon, Mauvezin de Sainte-Croix et pour partie les communes de Sainte-Croix Volvestre et Montardit. Il alimente également certains secteurs limitrophes, notamment sur le Volvestre.

Dans le secteur de Montardit, une interconnexion avec le réseau de Sengouagneich permet un renforcement en aval du réservoir de Sarrailles.

1.5 SENGOUAGNEICH

Trois captages d'eau superficielle, situés entre 800 et 900 m d'altitude, sur les communes d'Alos (Artiguenard, Escrabious) et Moulis (Remillassé) alimentent la station de traitement située à Sengouagneich sur la commune de Lacourt à 764 m d'altitude. Elle a été construite en 1974, agrandie en 1985 et a fait l'objet d'une première tranche de réhabilitation en 2007.

La station de traitement a une capacité nominale de 80 l/s (288 m3/h) soit 5 760 m3/j sur 20 h, ce qui constitue la plus importante unité de production du Couserans. La filière de traitement comporte un décanteur lamellaire avec ajout de floculant, une filtration sur sable et une désinfection au bioxyde de chlore.

Le réseau d'adduction, qui mesure 147,574 km de long, dessert les communes de Saint-Girons et Saint-Lizier (pour partie), Montégut, Montgauch, Cazavet, Gajan, Taurignan-Castet (pour partie), Taurignan-Vieux, Barjac, Bagert, Betchat, Cérizols, Escoulis, Bedeille, Tourtouse, Fabas, Sainte-Croix Volvestre, Lasserre, Montjoie et Montardit.

Il renforce également les réseaux d'adduction de :

- Las Touasses, en amont du réservoir de Mis à partir de Mandette,
- Rille, au niveau de Montardit à partir du réservoir de Lasserre,
- Ladoux, au niveau de Lorp à partir de la dérivation de Gajan (depuis 1997).

En 2019, la station a été dotée d'une tranche neuve avec décantation lamellaire et filtration sur sable. L'ancienne filière a fait l'objet d'une réhabilitation complète avec une reconversion des anciens filtres à sable en filtres à calcaire terrestre.

1.6 AUTRES RESSOURCES

Outre ces 5 grandes ressources, le Service des Eaux du Couserans exploite de nombreuses autres sources qui alimentent localement des abonnés sur les communes suivantes :

Alos 9 sources alimentent la plus grande partie de la commune, quelques ressources marginales restant privées.

Antras la commune est alimentée par une source transitant par un réservoir.

Arrien en Bethmale 3 sources alimentent la plus grande partie de la commune (Arrien, Villargein et Aret), 3 autres ressources alimentent des parties isolées de la commune dont Tournac.

Aucazein La commune dispose d'une source à la fontaine d'Allé qui renforce également 2 communes voisines.

Bethmale L'ensemble des abonnés est alimenté par la source de Tourm. Cette eau subit un traitement par filtration sur oxy-hydroxyde de fer pour répondre aux nouvelles normes sur l'arsenic et une désinfection au chlore.

Cescau La commune dispose d'une ressource, captée en 2 points, qui alimente le réservoir du village, qui lui-même est équipé d'une désinfection UV.

Engomer 2 ressources alimentent la commune. La ressource principale d'Artigous est équipée d'un système de désinfection au chlore liquide.

Erp L'alimentation de la commune est organisée autour de 4 ressources. Le plus grand secteur (Serrelongue, Cap d'Erp, Vignau) est protégé par un système de désinfection au chlore liquide, les autres par des systèmes de diffuseurs.

Lacourt Le hameau d'Espou est alimenté par une source dont le captage a été réhabilité en 2017.

Massat La commune, qui se répartit en un centre bourg et de nombreux hameaux, est alimentée par 15 points de captages, représentant 10 UDI.

La vallée de Liers fait l'objet de travaux de restructuration en 2023.

Le projet structurant est de relier les secteurs Est et Ouest pour supprimer plusieurs ressources de mauvaise qualité, puis de converger vers le centre du Bourg.

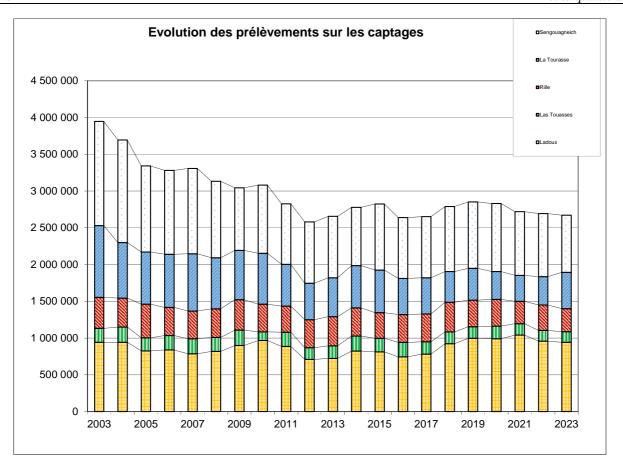
Montagagne La commune dispose d'une ressource qui alimente toute la commune et qui renforce également une commune voisine.

- *Montels* La commune dispose d'une ressource qui alimente le réservoir du village. Un système de mesure de turbidité en continu et de désinfection par UV garantit la qualité de l'eau.
- Moulis La plus grande partie de la population (vallée du Lez) est alimentée par les sources de Galy et Just dont l'eau subit une stérilisation par chloration. Ce réseau est interconnecté par 2 points avec les grandes ressources du Service permettant un secours partiel de cette ressource. Le Service assure également la gestion de 7 autres sources qui alimentent des hameaux des secteurs de montagne.
- *Le Port* La commune se décompose en 6 UDI équipées de 20 réservoirs.
- *Rivèrenert* Outre la station de Las Touasses qu alimente une grande partie de la commune, 5 sources sont gérées par le Service des Eaux du Couserans.
- Sentein La topographie de la commune impose un grand nombre de captages. Elle compte 18 captages, représentant 16 UDI, qui alimentent 18 réservoirs.
- Soueix Le centre du village est alimenté par de l'eau qui provient de la commune de Seix. Les autres secteurs sont alimentés par des sources locales dont 6 ressources gérées par le Service des Eaux. La source qui alimente Rogalle fait l'objet d'une stérilisation par UV, de même que la source desservant le secteur d'Aurac.

1.7 VOLUMES PRODUITS

Les volumes d'eau produits en légère baisse sur les réseaux structurants, mais le diagnostic est variable selon les réseaux concernés.

	Ladoux	Las Touasses	Rille	La Tourasse	Sengouagn eich	TOTAL en	
2003	940 900	190 778	423 030	974 100	1 417 690	3 946 498	
2004	943 850	205 021	394 600	754 570	1 397 070	3 695 111	
2005	826 770	178 503	454 330	710 570	1 171 270	3 341 443	
2006	838 440	194 942	384 560	722 160	1 140 780	3 280 882	
2007	784 880	205 204	377 360	779 830	1 159 680	3 306 954	
2008	818 660	189 129	388 810	695 090	1 041 590	3 133 279	
2009	900 240	207 662	413 890	668 871	852 850	3 043 513	
2010	965 180	118 826	376 570	691 985	926 800	3 079 361	
2011	884 780	194 486	355 200	567 378	822 211	2 824 055	
2012	710 070	157 565	381 410	495 369	834 421	2 578 835	
2013	722 820	171 781	395 920	528 826	836 667	2 656 014	
2014	821 920	204 973	383 178	575 241	792 806	2 778 118	
2015	811 720	185 759	347 920	577 734	900 330	2 823 463	
2016	745 260	193 791	380 935	491 708	827 103	2 638 797	
2017	782 500	165 821	379 930	491 744	832 022	2 652 017	
2018	922 250	162 072	402 020	416 894	883 876	2 787 112	
2019	997 417	155 128	362 560	431 988	906 030	2 853 123	
2020	989 731	173 107	362 549	379 132	924 570	2 829 089	
2021	1 039 372	155 451	305 566	352 843	867 250	2 720 482	
2022	956 600	147 892	345 444	383 865	859 770	2 693 571	
2023	943 602	142 337	313 818	493 132	776 970	2 669 859	



Hors de ces réseaux structurants, les volumes produits par les différents captages « hors réseaux structurants » sont estimés à 515 172 m3 sur 2023.

2 – LA DISTRIBUTION

2.1 LE PARC DES RESERVOIRS

Les réservoirs permettent d'assurer un approvisionnement régulier et constituent une réserve d'eau dans le cas où un incident viendrait endommager les conduites ou limiter la production.

Le Service des Eaux du Couserans compte des réservoirs et cuves répertoriés, répartis comme précisé dans le tableau ci-après.

Le réseau de La Tourasse ne possède qu'un seul réservoir mais d'un gros volume (1 460 m3). Le réseau de Sengouagneich possède quant à lui le parc de réservoirs le plus important, que ce soit en nombre ou en capacité. Ceci s'explique par son étendue.

Réseau	Nombre cuves	Dont réservoirs	Dont cuves	Volume
Reseau	et réservoirs (en service)	> 5 m ³	≤ 5m³	Total
La Tourasse	1	1	1	1460
Ladoux	14	13	1	2167
Las Touasses	11	8	3	1519
Sengouagneich	58	45	13	4059
Rille	24	17	7	1463
Moulis	6	4	2	262
Bethmale	2	1	1	117
Alos	12	5	7	88
Riverenert	4	0	4	10
Soueix	13	8	5	279
Lacourt	1	1	0	6
Antras	1	0	0	25
Arrien	4	3	1	101
Aucazein	1	1	0	25
Cescau	1	1	0	100
Engomer	4	4	0	160
Erp	4	4	0	50
Massat	17	13	4	633
Montagagne	1	1	0	16
Montels	1	1	0	180
Le Port	15	3	12	67
Sentein	17	8	9	340
TOTAL	212	142	70	13127 m ³

2.2 EVOLUTION DES VOLUMES

Les volumes produits, facturés et consommés sont résumés dans le tableau ci-dessous :

	2019	2020	2021	2022	2023
Volumes produits	3 493 957	3 400 057	3 243 946	3 274 327	3 185 031
Volumes achetés - Import	48 955	123 767	144 936	152 733	151 305
Volume distribué aux abonnés	1 581 351	1 750 269	1 695 433	1 544 783	1 507 174
Volumes vendus - Export	270 395	242 616	281 017	300 442	260 928
Total consommation	1 851 746	1 992 885	1 976 450	1 845 225	1 768 102
Volumes de services	177 035	177 884	143 980	204 713	226 578
Rendement brut	52,3%	56,6%	58,3%	53,8%	53,0%
Rendement net	57,3%	61,6%	62,6%	59,8%	59,8%

Indicateur P104.3 Rendement du réseau de distribution: Tableau ci-dessus

Indicateur P106.3 Indice linéaire de pertes en réseau : 6.97 m3/km/j

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en légère baisse par rapport à l'année 2022.

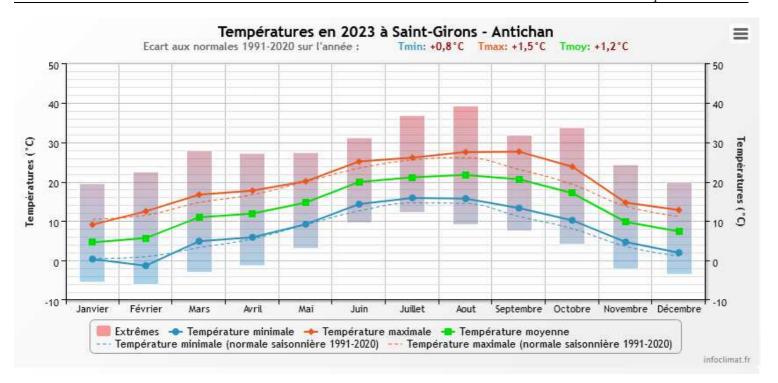
La tendance globale reste une tendance globale à la diminution de la consommation sur plusieurs années (de l'ordre de - 10% en 10 ans).

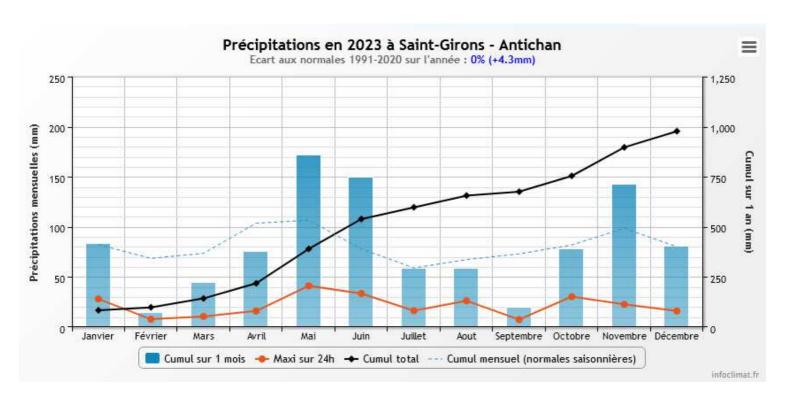
En parallèle, les volumes produits par nos installations de production d'eau potable sont en baisse. Globalement le rendement de réseau reste stable, avec des efforts à réaliser sur la recherche des fuites sur le réseau, couplé aux investissements que nous poursuivons sur la gestion patrimoniale.

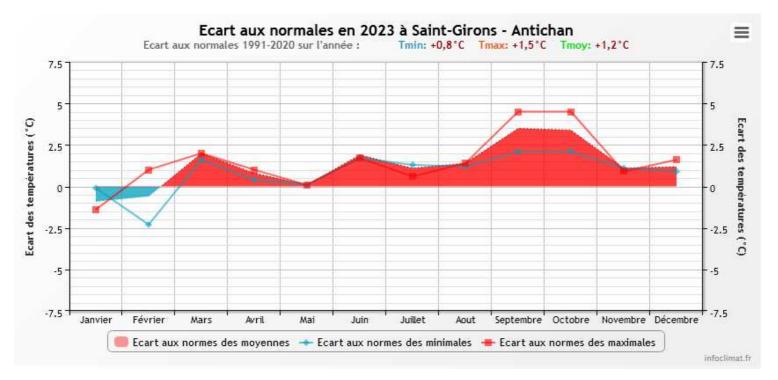
Sur un plan local, l'année 2023 a été marquée par des températures supérieures aux normales des années précédentes +1.2°C sur la température moyenne constatée sur la période 1991-2020, avec plusieurs épisodes de canicules qui se sont succédés.

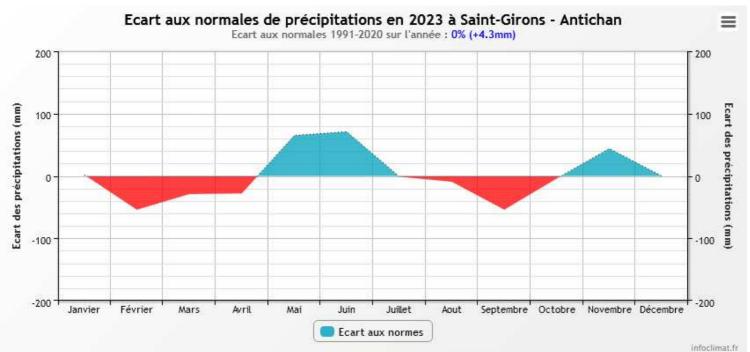
La pluviométrie sur la station météo de saint Girons, constatée à près de 1000 mm sur l'année, ce qui est une valeur très correcte, dans la moyenne des années 1991-2020.

Toutefois, le début d'année 2023 a été très sec, laissant augurer un grand pessimisme pour l'été mais les mois de Mai et Juin ont connu un fort cumul de précipitations, ce qui a permis de recharger les aquifères avant l'été et de ne pas subir de manques d'eau substantiels.









Les différences existantes entre les volumes produits, consommés et facturés, s'expliquent par :

- des dégrèvements induisant une différence entre volumes consommés et volumes facturés
- des volumes d'eau de service (purges, nettoyage réservoir....)
- des consommations non vendues (prise sur borne incendie, fontaines, lutte contre l'incendie,...)
- des sous-comptages sur les compteurs les plus anciens
- des fuites sur les réseaux.

Les volumes d'eau de service et de consommation non vendus apparaissent avec le rendement net où les volumes sont mesurés ou estimés, puis retirés du calcul du rendement net qui n'intègre que les volumes perdus sur les fuites et les volumes liés au sous-comptage des compteurs anciens.

<u>Point particulier sur les fontaines</u>:

Les fontaines sont pour une grande partie alimentées par le réseau d'eau potable notamment en zone de montagne. Les volumes consommés sur les fontaines sont pour la plupart non comptés. Ils marquent défavorablement le rendement du réseau, puisque ces volumes qui, cumulés sur une année, peuvent être très importants, sont uniquement estimés au niveau des volumes de service.

Par ailleurs la redevance prélèvement est appliquée à tous les volumes comptabilisés au niveau du prélèvement à la ressource, et le service paye donc la redevance sur les volumes qui s'écoulent au niveau des fontaines.

Or, ces fontaines peuvent représenter une grande importance (esthétique, culturelle....) pour les villages. Dans ce cadre très particulier, l'agence concède des dégrèvements sur la redevance prélèvement à condition de démontrer un certain nombre de critères liés à cet aspect dit patrimonial.

Sur ce double enjeu, il est souhaitable d'équiper les fontaines de compteurs d'eau pour ne pas pénaliser le rendement du réseau et d'établir des dossiers avec le concours des communes pour classer certaines fontaines dans les « fontaines patrimoniales ».

Le rendement de réseaux est un indicateur mettant en comparaison le volume produit et le volume consommé. Il reste un indicateur structurellement défavorable aux secteurs ayant peu de gros consommateurs et de longs linéaires de réseaux, ce qui est complètement notre cas.

Des efforts importants sont menés de manière continue pour rechercher et réparer les fuites qui peuvent apparaître sur nos quelques 1100 km de réseau.

Outre le suivi assuré par notre supervision et nos moyens de recherche de fuite, qu'il faut soutenir, la poursuite de l'amélioration du rendement de réseau passe par le renouvellement des canalisations les plus vétustes.

Le niveau de connaissance du réseau est de bon niveau et permet de cibler les meilleurs investissements.

Des travaux importants ont été menés depuis plusieurs années pour renouveler des canalisations, avec des travaux en régie et plusieurs marchés relatifs à des secteurs identifiés comme fuyards. L'effort s'est poursuivi en 2023.

Des travaux en régie ont permis de renouveler des réseaux (auxquels il convient de rajouter tous les branchements qui sont également renouvelés par la même occasion) et les différents marchés ont abouti à renouveler ou créer près de 9000 ml de canalisations, mais aussi tous les branchements associés.

Par ailleurs, l'équipe en régie dédiée aux travaux neufs a produit l'essentiel des 753 500 €HT de travaux en régie réalisés en 2023. (Une partie des travaux en régie est aussi réalisée par les équipes d'exploitation du Service des Eaux).

Ces investissements représentent un effort important et ont un effet positif sur le rendement du réseau. Cependant, cet effort doit être poursuivi dans le temps pour faire face au vieillissement naturel du réseau.

En 2023, nous avons renouvelé 883 compteurs abonnés.

78 fuites sur canalisations ont été réparées en 2023.

Améliorations des captages :

Suite à la situation critique rencontrée en 2022, notamment en zone de montagne, des travaux ont été menés sur plusieurs captages et des études lancées.

En 2023, le captage de Peyregude sur la commune de Le Port a été réhabilité, ainsi que les captages de Caychounet et de Falat sur Masssat. Ces travaux ont permis de collecter le maximum d'eau sur ces captages, en prévision de futures périodes de tension.





Réhabilitation du captage de Falat à Massat

Réhabilitation du captage de Peyregude au Port

2.3 POPULATION ET BRANCHEMENT

Les informations relatives à la population, aux nombres d'abonnés et aux volumes consommés sont reproduites dans le tableau de la page suivante.

On peut constater sur beaucoup de communes un nombre de branchements important par rapport à la population, ce qui s'explique par la vocation touristique du territoire et le grand nombre de résidences secondaires.

Par ailleurs, des disparités importantes existent au niveau de la consommation d'eau en fonction de l'importance des activités touristiques, agricoles ou industrielles sur chaque commune.

On peut noter sur le Service la présence de plusieurs gros consommateurs :

- le Centre Hospitalier Ariège-Couserans

- les fromageries : FAUP, BAMALOU
- l'abattoir du Couserans
- PILEJE -GENIBIO

Indicateur D101.0 Estimation du nombre d'habitants desservis : 22 434 habitants (données INSEE)

Outre les ouvertures ou fermetures de compteurs, 86 nouveaux branchements ont été créés en 2023.

Le tableau ci-dessous précise la répartition des abonnements et consommations sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

	Population totale		Abonnement eau			Volume eau	
COMMUNES	2021	2021	2022	2023	2021	2022	2023
ALOS	119	200	201	203	4 796	4 805	4 542
ANTRAS	75	73	75	74	2 844	1 095	1 221
ARRIEN	114	189	189	188			
AUCAZEIN	60	87	87	89	5 511	3 475	3 342
BAGERT	37	45	45	45	2 715	3 124	2 977
BARJAC	43	34	35	35	3 587	3 801	3 285
BEDEILLE	72	64	67	66	6 052	8 058	6 302
BETCHAT	361	261	263	263	25 445	26 033	24 484
BETHMALE	93	194	195	195	12 607	13 725	8 676
CASTELNAU DURBAN		21	22	22	2 405	1 814	1 553
CAUMONT	341	182	181	182	38 567	36 038	34 054
CAZAVET	201	175	177	179	15 355	13 851	14 273
CERIZOLS	143	104	105	106	16 864	16 633	15 986
CESCAU	164	134	133	136	32 042	30 734	16 378
CLERMONT	117	75	75	75	10 018	8 686	9 096
CONTRAZY	67	52	51	51	5 657	4 492	4 702
ENCOURTIECH	97	72	73	73	5 406	5 428	5 006
ENGOMER	325	249	249	247	18 429	17 023	17 778
ERP	134	101	103	104			
ESPLAS DE SEROU		9	9	9	1 478	510	348
EYCHEIL	546	325	327	327	26 691	24 807	24 772
FABAS	348	210	212	213	23 703	23 908	25 704
GAJAN	330	183	183	183	23 351	19 639	18 605
LA BASTIDE DU SALAT		8	8	8	1 082	1 723	612
LACAVE	123	109	108	104	7 271	7 801	7 507
LACOURT	198	232	233	228	9 786	8 439	8 571
LAHITERE	100	2	2	2	128	116	114
LASSERRE	259	182	183	192	15 632	13 508	13 266
(LE) PORT	168	379	375	375	10 002	10 000	10 200
LESCURE	502	307	313	319	40 866	39 494	38 998
LORP-SENTARAILLE	1450	814	820	823	115 200	111 917	107 243
MASSAT	745	836	836	838	41 605	43 888	39 125
MAUVEZIN DE PRAT	106	56	56	56	5 603	6 247	4 838
MAUVEZIN DE STE- CROIX	52	30	30	30	2 962	3 074	3 313
MERCENAC	52 358	30 224	30 224	30 224	2 962 25 988	3 074 18 268	3 313 18 014
MERIGON	358 112	79	79	79	25 988 8 117	6 767	6 984
MONTAGAGNE	80	40	41	42	3 964	2 157	2 521
MONTARDIT	225	137	137	138	13 495	13 990	12 128
MONTBERAUD	223	13	13	13	1 204	789	1 058
MONTBRUN BOCAGE		15	15	15	1 291	683	545
MONTEGUT	78	45	45	45	4 587	4 904	5 624
MONTELS	160	118	119	121	13 451	10 409	9 811
MONTESQUIEU- AVANTES							
MONTGAUCH	267 117	141	140 87	140 87	19 941 8 736	21 125 7 545	18 108 8 487
MONTJOIE		86				7 545 65 096	
MONTSERON	1026	684 3	689 3	688 2	66 256 956	65 096 468	62 844 375
MOULIS	796	653	655	655	956 56 362	468 43 662	375 44 842
JULIU	7 30	000	I 000	1 000	JU JUZ	40 002	Page n

Total	22 082	15 260	15 344	15 373	1 426 691	1 340 195	1 284 180
TOURTOUSE	166	131	131	132	11 564	11 378	10 892
TAURIGNAN-VIEUX	214	146	147	149	17 394	13 368	14 101
TAURIGNAN-CASTET	161	115	116	117	9 659	6 701	6 626
SOUEIX	435	440	439	440	23 548	20 955	19 409
SENTEIN	165	368	368	365	7 017	6 060	6 372
STE-CROIX VOLVESTRE	650	432	434	436	35 506	35 397	33 678
SAINT-LIZIER	1 415	827	833	834	135 793	130 641	128 365
SAINT-GIRONS	6 658	3398	3428	3444	351 353	328 234	329 595
RIVERENERT	178	252	256	259	10 657	9 377	8 754
RIMONT	559	389	389	392	32 635	35 045	29 505
PRAT-BONREPAUX	872	530	535	516	43 559	43 290	38 871

Après le phénomène de rattrapage à la suite de la période COVID, l'année 2023 retrouve la tendance de fond avec une baisse structurelle des volumes de consommations.

2.4 RESEAUX

Le linéaire de réseaux est mesuré comme suit :

283 471 ml de réseau d'adduction,

821 664 ml de réseau de distribution

48 546 ml de réseau d'eau brute

et une estimation de 60 000 ml de branchements.

Le Service des Eaux produit un effort important pour synthétiser toutes les données disponibles sur le système d'information géographique, pour en faire la « mémoire du Service des Eaux du Couserans».

Le gros avantage de cette démarche sur le SIG est de pouvoir accéder rapidement à des synthèses d'information sur une multitude de paramètres sur l'ensemble du réseau et des ouvrages.

L'objectif est d'améliorer encore nos choix d'investissement en constituant une aide à la décision sur les travaux.

Indicateur P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable : 112.

2.5 GESTION ABONNES

Notre Service a adhéré depuis plusieurs années au dispositif départemental du Fond Unique Habitat (FUH) qui gère les dossiers d'abonnés en difficulté de paiement.

Indicateur 101.0: Estimation du nombre d'habitants desservis: 22 434 habitants

Indicateur P151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 5 jours

Indicateur P152.1 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service : 100%

Indicateur P109.0 : Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité : 0.024 €/m3

Indicateur P151.1: Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées : 3.19 pour 1000 abonnés

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2022, le taux d'impayés est de 3.08 % (Indicateur P154.0).

Indicateur P155.1 : Taux de réclamations : 0.46 pour 1000 abonnés

3- LA QUALITE

3.1 MESURES DE PREVENTION

L'établissement des périmètres de protection induit une procédure administrative lourde qui fait l'objet d'une mission confiée, avant 2004, aux services du Conseil Général dans le cadre de l'accord passé entre celui-ci et l'Agence de l'Eau et permettant le subventionnement à 80% du coût de la procédure.

A ce jour, les plus grosses ressources du Service des Eaux du Couserans, couvrant plus de 90 % de la population desservie, sont couvertes par un arrêté préfectoral.

Le Conseil Départemental ne pourra pas mener à sa fin le programme prévu. Le Service des Eaux du Couserans a donc poursuivi ce programme, notamment au travers de l'appel à projet « Qualité »

Voici les dates de signature des arrêtés préfectoraux portant autorisation de prélèvement et instaurant les servitudes de protection règlementaire :

Commune	Ressources / Station	Date de d'arrêté préfectoral DUP
Arrien	Calor	2-oct68
Arrien	Plat	19-juin-92
Antras	Bouscas	13-oct05
Cescau	Bigouret	16-févr06
Erp	Clausach	2-août-07
Erp	Fount de la Goute de la Mole	2-août-07
Erp	Les Clots (Lastes)	2-août-07
Moulis	Just et Galy	20-juil10
Riverenert	Ladoux	20-juil10
Lacourt	La Tourasse	8-déc10
Esplas de Serou	Rille	27-sept11
Riverenert	Las Touasses	14-nov11
Bethmale	Tourm	1-févr12
Alos / Moulis	Sengouagneich	9-févr12
Aucazein	Pla d'Allé	19-févr15
Alzen (Montagagne)	Goutte Rouge	9-mars-16

L'agence Régionale de Santé (ARS) préconise de développer les Plans de Gestion de la Sécurité sanitaire des Eaux (PGSSE).

Le principe du PGSSE est une approche globale visant à garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine. C'est ainsi une démarche préventive qui s'apparente au système de certification Qualité ISO.

Le Service des Eaux du Couserans s'est porté volontaire pour adhérer à ce dispositif.

Le choix retenu est de développer l'ensemble de la démarche sur 2 réseaux types (un grand réseau structurant et un réseau plus modeste en zone de montagne), pour ensuite le développer sur les autres réseaux.

3.2 TRAITEMENT DE L'EAU

Au niveau du Service, les cinq grands réseaux structurants délivrent plus de 86 % de l'eau distribuée. Ils disposent chacun d'une chaîne de traitement efficace et produisent de l'eau de bonne qualité. Depuis plusieurs années, le Service des Eaux a engagé la rénovation de ses installations de traitement principales.

Ainsi Rille a été reconstruite en 2006. Las Touasses a fait l'objet d'une profonde réhabilitation en 2009. La Tourasse a été rénovée en 2014.

Les travaux pour la reconstruction de la station de Ladoux ont débuté en 2015 et ont été achevés en 2017.

La station de Sengouagneich a fait l'objet d'un marché de réhabilitation. Les travaux de génie civil de la première tranche se sont déroulés en 2016 et les travaux d'équipements (appareillages électromécaniques, tuyauterie, électricité, automatisme) ont débuté en 2017. Ces travaux sont menés en maintenant la continuité de service sur l'ancienne station. La première tranche est opérationnelle depuis 2019.

La seconde tranche consiste notamment à convertir les filtres à sable existants en filtres à calcaire terrestre.

Les travaux de la seconde tranche ont été lancés lorsque la première tranche a été validée en fonctionnement (2019).

Sur les autres ressources, de petites tailles, les difficultés essentielles proviennent de la bactériologie. Plusieurs font l'objet d'un traitement plus simple, soit par désinfection U.V, soit par injection de chlore liquide ou gazeux, soit encore par la mise en place de diffuseur de chlore sous forme solide qui s'est révélée particulièrement efficace, même si cela reste un traitement palliatif.

Les prochaines améliorations seront apportées par des travaux sur les captages ou bien la rationalisation des ressources, en éliminant les ressources présentant les plus grands défauts et raccorder les hameaux correspondants sur des ressources fiables, tant en qualité qu'en quantité. Cet investissement mènera à terme aussi à des économies, avec des moins-values liées à une réduction du nombre d'analyses de contrôle sanitaire.

Sur ce thème en particulier, l'Agence de l'Eau a lancé en 2017 un appel à projets relatif à la qualité qui prend en compte ce type de travaux de réhabilitation et /ou rationalisation. Le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que plusieurs communes parmi les 11 qui ont rejoint le service en régie de la communauté de communes Couserans-Pyrénées, avaient élaboré les dossiers relatifs à l'appel à projets « Qualité ».

La quasi intégralité des dossiers présentés ont été retenus et bénéficient de 80 % de subventions, ce qui qui va permettre de résoudre bon nombre de situations de ressources isolées exposées aux contaminations bactériologiques. Il restera cependant à traiter le cas des ressources sur les communes qui n'ont pas choisi de réaliser cette démarche.

Enfin, le Décret du 20 décembre 2001 relatif aux eaux destinées à la consommation humaine, applicable en 2004, a abaissé la limite de qualité pour l'Arsenic de 50 à 10μg/l. L'eau brute de la source de Tourm qui dessert la commune de Bethmale présente une teneur en Arsenic d'environ 30μg/l. Un traitement a donc été mis en place fin 2005 pour éliminer l'Arsenic et respecter les nouvelles normes. L'installation nécessite cependant de renouveler régulièrement la charge de matériau filtrant GEH (2008, 2010, 2014 et 2019). Une réflexion sur ce paramètre sera à mener sur certains captages des communes d'Arrien et de Le Port. Sur ce dernier cas, un mélange de différents captages avec de faible concentration d'Arsenic a permis de distribuer une eau respectant le seuil de limite de qualité.

3.3 SURVEILLANCE DE LA QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE

Pour vérifier la potabilité de l'eau conformément au Code de la Santé Publique, sa qualité est régulièrement contrôlée afin de fournir une eau bactériologiquement saine, limpide et incolore, ayant des qualités organoleptiques satisfaisantes pour le consommateur. Les services de l'ARS (Agence Régionale de Santé) procèdent régulièrement au contrôle réglementaire des eaux produites et distribuées.

Les résultats synthétiques de la campagne d'analyses 2023 figurent dans le tableau récapitulatif en annexe n°6.

Le nombre total d'analyses est important en intégrant les nombreuses petites ressources désormais gérées par le Service.

Sur les 435 analyses effectuées par l'ARS pour les paramètres bactériologiques sur l'eau distribuée, 414 analyses sont conformes aux normes, soit 95.17% (en baisse de de 2.28 points par rapport à 2022).

21 analyses sont non conformes pour des raisons de contamination bactériologique. Les petites ressources, principalement, sont à l'origine de ces non-conformités. La tendance globale est à l'amélioration sur les 5 dernières années, malgré l'intégration de plusieurs petites ressources fragiles.

Les petites ressources de qualité médiocre devront faire l'objet de rationalisation (raccordement à une ressource de meilleure qualité) ou de traitement palliatif.

Les analyses sur les paramètres physico-chimiques ont été maintenues à un très bon niveau (97.3% de conformité).

Par ailleurs, la démarche de protection des captages doit être poursuivie. Le programme de rationalisation et de réhabilitation engagé sur ces réseaux, ainsi que les efforts sur le nettoyage des réservoirs, permettront de maintenir une bonne qualité de l'eau distribuée et de la faire progresser.

3.4 BRANCHEMENTS EN PLOMB

Le décret du 20 décembre 2001 a induit la baisse progressive de la norme sur le plomb pour atteindre $10~\mu g/l$ en décembre 2015.

Aussi, le Service des Eaux a procédé au recensement des branchements en plomb sur son territoire. Un nombre assez important, proche de 1200 branchements en plomb, a été répertorié. Toutefois ces derniers sont essentiellement situés sur les ressources avec les eaux les moins agressives.

Le Service a réalisé, en 2023, 24 renouvellements de branchements en plomb à l'occasion de réparations de fuites ou de modifications de branchement.

Il convient de noter que le renouvellement des branchements en plomb est réalisé à titre préventif. L'existence de plomb n'implique pas nécessairement une non-conformité sur le paramètre. Toutefois, étant donné l'abaissement des seuils, il convient de poursuivre le programme de remplacement des branchements en plomb.

3.5 PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

Le programme pluriannuel prévoit de traiter les différents thèmes que sont :

- Protection des ressources en eau
- Amélioration de la qualité de l'eau distribuée vis à vis de sa conformité aux normes de potabilité
- Amélioration de la desserte en eau
- Suivi et amélioration du rendement
- Pérennité des ouvrages de stockage et transfert

La procédure de mise en conformité des périmètres de protection des captages a été engagée sur la totalité des ressources gérées par le Service et le dossier d'enquête publique est finalisé pour les principales ressources, avec la signature des arrêtés préfectoraux.

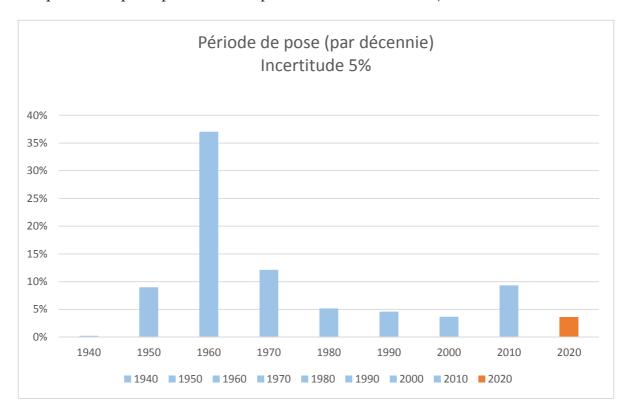
Les projets majeurs en 2023 ont repris ces thèmes :

Comme indiqué précédemment l'Agence de l'Eau Adour Garonne a émis un appel à projets relatifs à la qualité. Le Service (ainsi que plusieurs communes avant la prise de compétences) a postulé à cet appel à projets.

Les travaux sur le réseau sont suivis et orientés grâce à notre SIG (Système d'Information Géographique) et à notre supervision qui sont des outils d'aide à la décision, afin d'orienter au mieux nos actions.

Notre réseau a été posé principalement dans les années 50-60-70. Un renouvellement important du réseau pourra mener à un meilleur maintien du patrimoine du Service et à des économies sur la production d'eau potable perdue par l'intermédiaire des fuites, mais aussi à des économies sur les interventions de réparations de fuites.

Le tableau suivant présente la répartition des périodes de poses de nos réseaux (NB : Une incertitude subsiste sur la période de pose d'une petite partie de notre patrimoine, inférieure à 5%)



On constate factuellement qu'un effort substantiel et dans la durée a été réalisé sur le renouvellement des réseaux dans les années 2010 à 2019 et qu'il se poursuit depuis 2020.

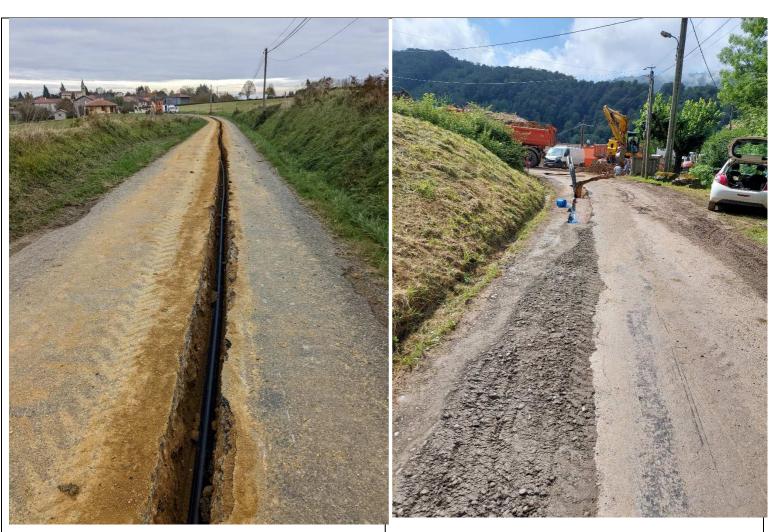
Notre programme de renouvellement de réseaux cible tout d'abord les secteurs fuyards par ordre de priorité, en prenant en compte l'historique des fuites et les informations sur les débits de fuites par secteur.

Ce programme vise ensuite le renouvellement des réseaux engendrant des problèmes de qualité et enfin, il va aussi intégrer les opportunités de travaux liées à une coordination avant des travaux de voirie ou de pose d'autres réseaux.

Pour accéder à l'objectif d'une augmentation du renouvellement de réseau, l'organisation des équipes du Service a été repensée avec notamment la création d'une équipe travaux neufs.

La somme du linéaire renouvelé en 2023 représente 9 000 ml (total dans lequel ne sont pas comptés les linéaires liés aux branchements que nous renouvelons également par la même occasion) soit 0.8 % de taux de renouvellement réseau et 1 % sur une période de 5 ans. Ce linéaire a été réalisé par nos équipes en régie et par des entreprises via différents marchés. Un grand travail de maîtrise d'œuvre de préparation et de suivi de chantier a été produit par notre équipe en régie en 2023.

Les travaux ont notamment concernés les secteurs de : Engomer, Fabas, Lasserre, Lescure, Rimont, Riverenert, et Taurignan Castet.



Renouvellement de réseaux d'eau potable Secteur La Crouzette à Lasserre

Renouvellement de réseau d'eau potable sur le secteur Las Cabesses à Riverenert

B - LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'EAU:

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, il est appliqué un tarif binomial qui comprend :

- *une part fixe*: l'abonnement pour l'accès au service, soit **96,00 €/an HT en 2023**.
- une part variable : proportionnelle à la consommation d'eau, soit 1.24 €/m3 HT en 2023.

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, étaient fixés annuellement par le Conseil Communautaire en fin d'année pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante. Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs sont hétéroclites. L'orientation est de converger vers un tarif unique, en lissant cette évolution sur 4 à 5 ans.

	TARIFS EAU	2023		
	Abonnement	Consommation	Pollution	Préservation
ANTRAS				
AUCAZEIN				
CESCAU	96 € HT/An	1,02 € HT/m3	0,33 € HT/m3	0,20 € HT/m3
MONTAGAGNE				
MONTELS				
ARRIEN EN BETHMALE				
ERP	195 € HT/An		29,70 € HT/ar	18,36 € HT/an
LE PORT				
ENGOMER	MEME TARIF Q	UE LES COMMU	INES HISTORIO	QUES
MASSAT	96 € HT/An	1,24 € HT/m3	0,33 € HT/m3	0,20 € HT/m3
MASSAT AGRICULTEUR	96 € HT/An	1.05 € HT/m3	0,33 € H /m3	0,20 € HT/m3
MASSAT CAMPING	96 € HT/An	1.10 € HT/m3	0,33 € HT/m3	0,20 € HT/m3
MASSAT COMMERCE DE BOUCHE	96 € HT/An	1,10 € HT/m3	Ø3 € HT/m3	0,20 € HT/m3
MASSAT HAMEAU	195 € HT/An		29,70 € HT/ar	18,36 € HT/an
SENTEIN Village	96 € HT/An	1,02 € HT/m3	0,33 € HT/m3n	0,20 € HT/m3
SENTEIN Hameau	195,00 € HT/An		29,70 € HT/ar	18,36 € HT/an
SENTEIN Bergerie	195,00 € HT/An		29,70 € HT/ar	18,36 € HT/an

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

• La redevance "Préservation des ressources naturelles" de l'Agence de l'Eau est fonction des volumes prélevés dans le milieu naturel (0,200 €/m3 en 2023)

- La redevance Pollution de l'Agence de l'Eau calculée en fonction de la pollution émise par les agglomérations, elle s'élève à **0.330 €/m3**
- La TVA: Une TVA de 5,5% s'applique sur la tarification de l'eau et les prélèvements obligatoires.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D102.0: Prix TTC du service au m3 pour 120 m3: 2.71 €TTC/m3

Le coût global pour une consommation de 120 m3 est détaillé en annexe n°2. Il atteint pour l'année et une consommation de référence de 120 m3 : 325.36 €TTC

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au Compte Administratif 2023 s'élèvent à 5.434.577.26 € dont 4.629.403,46 € de recettes directes, hors redevances, décomposées comme suit :

	Année 2022	Année 2023
- Ventes d'eau aux abonnés	2 800 444.30 €	2 963 382.30 €
- Autres ventes d'eau	243 698.96 €	227 083.52 €
- Travaux et services facturés aux usagers	138 134.72 €	103 319.54 €

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2023 :

Opération	Réalisé
11 - Travaux sur Stations	21 171 €
12 - Travaux sur Réseaux	1 019 610 €
14 - Travaux sur Réservoirs	12 645 €
15 - Etude Diagnostic Modélisation	15 298 €
17 - Périmètres de Protection	327€
32 - Travaux restructuration réseaux du Carol - LE PORT	3 600 €
Total:	1 072 651 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et au renouvellement des canalisations vétustes) : 770 676.80 €HT

2.3 LA DETTE

Au 1^{er} Janvier 2018, l'endettement du Syndicat des Eaux du Couserans et des 11 communes intégrées se sont additionnés.

On peut constater que l'endettement global du service reste faible, avec un ratio de 96 €/abonné. (Voir état de la dette annexe n°4)

Indicateur P153.2 : Durée d'extinction de la dette : 2 ans.

La capacité de désendettement est bonne.

	Année 2022	Année 2023
Dette au 1er janvier :	1 682 792,27 €	1 575 463,60 €
Dette au 31 décembre :	1 575 463,60 €	1 478 969,20 €
	Année 2022	Année 2023
Annuité versée dans l'année :	Année 2022 138 420,03 €	Année 2023 129 369,58 €
Annuité versée dans l'année : - dont amortissement :		

PARTIE 3: ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A- LES INDICATEURS TECHNIQUES

1- GENERALITES

Le Service des Eaux gère 15 stations de traitement situées à Saint-Lizier, Caumont, Bethmale, Prat, Montjoie, Moulis, Sainte-Croix Volvestre, Massat, Fabas, Rimont (2 sites), Soueix, Sentein, Lacave et Antras. La capacité totale de traitement de ces ouvrages s'élève à 25.130 équivalents – Habitants (EH).

En 2023, vingt et une communes sont desservies au moins partiellement en assainissement collectif.

L'ensemble des ouvrages d'assainissement - stations et réseaux est géré en régie directe par le Service des Eaux du Couserans.

Des zonages d'assainissement ont été réalisés et validés par délibération approuvant le zonage d'assainissement après enquête publique sur la totalité des communes adhérentes au Service des Eaux, exceptées Le Port et Antras dont nous ne disposons pas des études (Antras) ou qui restent à terminer (Le Port).

En s'appuyant sur les résultats de ces études, chaque commune a défini sur les différentes zones urbanisées ou urbanisables, le type d'assainissement à prévoir, collectif ou autonome, en fonction de l'aptitude des sols et du niveau d'urbanisation.

Sur les 51 communes, 36 communes ont choisi de traiter une partie de leur territoire en assainissement collectif (les zones les plus denses) et 15 communes ont choisi de traiter tout leur territoire en assainissement non collectif.

Les travaux à engager sur les communes du Service sont considérables.

La volonté du Service est de réaliser ces travaux, mais ils restent conditionnés par l'avis de financeurs (Agence de l'Eau, Conseil Départemental), et par l'application des nouveaux contextes réglementaires.

Selon le souhait de l'ensemble des partenaires et financeurs, le schéma directeur de l'assainissement collectif a été réalisé en 2011 pour hiérarchiser les différents travaux.

Il regroupe 2 parties : le déploiement des systèmes d'assainissement sur les communes non encore dotées et l'amélioration des systèmes d'assainissement existants.

Pour ce qui concerne la première partie, le schéma directeur regroupe 34 projets classés sur les bases objectives de la clé de hiérarchisation. Le classement sera revu chaque année en fonction des modifications de contexte qui pourront impacter la notation, comme par exemple, la pose coordonnée de réseaux d'eaux pluviales qui permettra d'abaisser le coût du projet assainissement, et par voie de conséquence améliorera sa notation dans le classement des projets.

2- ETAT DE L'ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES

2.1 GESTION DES ABONNES

Indicateur P201.0: Nombre d'habitants desservis: 13838

Indicateur P202.0 : Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels : 9

Indicateur P201.1: Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées 46%

Indicateur P251.1 : Débordements d'effluents chez les usagers : 0.15 pour 1000 abonnés

Indicateur P258.1 : Taux de réclamations : 0.30 pour 1000 abonnés

Indicateur P252.2 : Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau : 9.9

Indicateur P255.3 : Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées : 40

En considérant les sommes impayées sur les factures émises en 2022, le taux d'impayés est de 3.08 % (Indicateur P257.0).

Les volumes consommés, sur des bases comparables, sont en baisse par rapport à l'année 2021, mais ces chiffres sont à considérer avec du recul. En effet, la période COVID qui a débuté en Mars 2020 a eu 2 conséquences : Les personnes confinées ont eu des comportements de consommation différents avec plutôt une tendance à une consommation supérieure d'eau potable. Par ailleurs, la période COVID nous a contraint à établir des estimatifs pour l'année 2020 (limitation des contacts du releveur) et ces estimatifs sont souvent prudents, c'est -à-dire minorants. Aussi lorsque les relèves réelles ont pu être réalisées, il y a eu un effet « rattrapage » de cette sous-évaluation en 2020. On retrouve en 2023 des volumes assainis comparable à la période avant COVID.

2.2 STATIONS DE TRAITEMENT ET COLLECTE

- La station de traitement de St-Lizier, construite en 1991, traite les eaux usées :
- des communes de St-Lizier, St-Girons, Eycheil, Gajan et Montjoie en partie
- de la totalité de la ZI hormis la fromagerie Faup. Ce réseau apporte d'importantes charges polluantes.
- du bourg de Lorp depuis juillet 2002. Ce réseau unitaire de collecte apporte d'importantes quantités d'eaux claires parasites.

Les postes principaux ont été équipés d'une mesure des débits by-passés et la station a été équipée d'un pluviomètre à auget basculant pour mesurer précisément la pluviométrie, dans le cadre de l'autosurveillance règlementaire.

Des actions ont été menées pour réduire les problèmes liés aux surdébits sur la station, en modifiant le point de bypass sur la station et en équipant le poste principal de Saint Lizier de variateurs de vitesse, et mieux tamponner ainsi les à-coups hydrauliques. Les actions pour réduire les surdébits restent toutefois à compléter.

Une étude structurante a été achevée en 2022 :

✓ L'étude de qualification du système d'assainissement de Saint Lizier et des actions correctives associées, qui consiste en un diagnostic de l'ensemble du réseau de collecte arrivant à la station de Saint Lizier afin de déterminer un programme de travaux qui amélioreront qualitativement et quantitativement les effluents entrant.

L'estimation du montant total des travaux à mener est de 4.7 M€HT sur l'ensemble du système d'assainissement couvrant toute la zone agglomérée autour de Saint Girons. Ces travaux seront à phaser dans le temps avec notamment la prise en compte de la déviation de l'entrée de Saint Girons pour une coordination des travaux.

- La station de traitement de Caumont, mise en service en 1995, traite les eaux usées :
- de la fromagerie Faup
- des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet

La station a été rénovée en 2017 (Optimisation des prétraitements et de l'aération).

• La station de Bethmale, construite en 1996, épure les eaux usées des fromageries Bamalou et La Core (partie affinage), et de quelques abonnés domestiques, la desserte des hameaux de Ayet et Samortein restant à effectuer.

Une étude en partenariat avec la fromagerie Bamalou a été réalisée en 2020 afin de réguler les rejets et d'améliorer le traitement du phosphore pour limiter l'impact sur le Balamet.

Le Service des Eaux du Couserans a engagé des travaux d'une part sur la station pour améliorer le process de traitement et d'autre part sur le réseau pour collecter les rejets des hameaux de Ayet et Samortein.

L'industriel Bamalou s'est engagé à réaliser des travaux pour réguler et limiter ses rejets avant fin 2023. L'agence l'Eau financera à la fois nos travaux et ceux de l'industriel.

En 2022, les travaux de rénovation de la station de Bethmale avec des compléments de traitement ont été poursuivis et les équipements sont opérationnels. Les travaux côté industriel restent à mener pour pouvoir atteindre les niveaux de traitement requis notamment sur le phosphore.

• La station de Prat, construite en 1989, traite les eaux usées du village de Prat. La difficulté sur Prat, est la présence d'eaux claires parasites qui pénalise le fonctionnement du système.

Un diagnostic du réseau a débuté en 2020 afin d'identifier les travaux nécessaires à l'amélioration des effluents entrants à la station. Les conclusions de ce diagnostic sont que les problèmes d'infiltration d'eau de nappe sont localisés et peuvent se traiter par des travaux ciblés.

La mission de maîtrise d'œuvre a été lancée préalablement aux travaux d'assainissement sur le hameau de Bonrepaux.

Les effluents du hameau de Bonrepaux pourront être acceptés sur la station de Prat, à condition d'éliminer les eaux claires parasites sur le village de Prat.

- La lagune de Montjoie, construite en 1993, dessert, en partie, les hameaux d'Audinac et de Bergerat, et la base de loisirs d'Audinac. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- La lagune de Sainte-Croix Volvestre, construite en 1996, dessert le bourg de Sainte-Croix. La 3ème tranche de travaux a été achevée début 2004. Une bathymétrie de la lagune a été réalisée en 2020. Le problème porte davantage sur les dégâts occasionnés par les ragondins sur les berges des lagunes que sur l'accumulation de boues sur la première lagune.
- A Lacave, la station d'épuration, mise en service en 2000, dessert désormais le bourg, la 2ème tranche de travaux ayant été terminée au début de l'année 2004. L'étage de filtration de la station de Lacave a fait l'objet d'une réhabilitation qui s'est terminée début 2014.
- La station d'épuration de Fabas dessert le bourg de Fabas. La station initiale datait de 1969. Elle a été entièrement reconstruite en 2009 sur le principe d'une station de filtres plantés de roseaux à deux étages.

- La station de Soueix dessert uniquement le village de vacances du village, elle est constituée d'un système de filtration à sable.
- Deux stations desservent la commune de Rimont :
- ✓ La plus ancienne, datant de 1948, traite les eaux usées du bourg. Une première étape de travaux a été réalisée en 2010 2011. Elle fera l'objet d'une étude en 2023 pour sa réhabilitation complète.
- ✓ Une autre station a été mise en service en 2001 pour le hameau de Lasserre, mais son système de traitement reste relativement fragile.
- ✓ Un diagnostic du réseau de Rimont a été lancé en 2023 et il s'oriente vers la construction d'une nouvelle station remplaçant les 2 autres. La difficulté est de trouver une parcelle à acheter avec les caractéristiques souhaitées pour la construction de la station.
- La station de Massat est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage. La principale difficulté est la quantité importante d'eau claire parasite collectée par le réseau unitaire.
- ✓ Un diagnostic du réseau de Massat a été lancé en 2023.
- Les eaux usées de Cescau sont collectées sur le réseau communal, puis dirigées et traitées sur la station de traitement des effluents de la fromagerie de CAZALAS LA CORE. Une convention liait la commune de Cescau et la fromagerie. Par le principe de représentation-substitution le Service des Eaux du Couserans assume cette convention qui reste valide. Une nouvelle convention a été débattue afin de prendre en compte l'évolution des charges et la réalité des coûts d'exploitation.
- La station de Sentein est constituée d'un filtre planté de roseaux à un étage, suivi d'une zone végétalisée. Le réseau de collecte est unitaire et apporte de nombreuses eaux claires parasites pénalisant le fonctionnement de la station.
 - Sur les dernières années, les crues du Lez ont érodé les berges de la station, une étude a été menée en partenariat avec la police de l'eau et le Syndicat de rivière Salat Volp afin de consolider la berge. Les travaux ont été réalisés en 2020.
- La station d'Antras est constituée de fosses anaérobie et de filtres scepto-diffuseurs. Les fosses retiennent très peu de boues et les scepto-diffuseurs sont colmatés en raison d'introduction d'eau de pluie dans le réseau unitaire mais dont la recherche est rendue impossible en l'absence de regards de visite.

D'autres études ont été menées :

- ✓ Les dimensionnements de zones rejet végétalisées sur les communes de Montjoie et de Lasserre ont été réalisés en amont des projets d'assainissement sur ces communes. En effet, pour compléter le traitement prévu sur les 2 projets et pour améliorer l'impact du rejet sur ces cours d'eau qui ont un très faible débit en étiage, nous avons souhaité mettre en place des systèmes complémentaires qui favorise l'infiltration plutôt qu'un rejet direct au cours d'eau, en réduisant ainsi les problèmes éventuels de dilution.
- ✓ La modification du zonage d'Engomer a été poursuivie.
- ✓ Les études de maîtrise d'ouvre sur les villages de Lacourt et de Montjoie sont en cours mais la phase travaux se heurte à la difficulté d'acquérir des terrains pour accueillir les stations de traitement des eaux usées.

2.3 CAPACITE DE TRAITEMENT

		Capacité nominale						
STATION	en EH	en DCO(k/j)	DB0 (kg/j)	MES	Volume (m³/j)	mise en service		
ST LIZIER	15 000	1800	900	1350	2250	1990		
CAUMONT	4 000	480	240	360	600	1993		
PRAT	1 500	180	90	135	225	1990		
BETHMALE	1 000	120	60	90	150	1995		
MASSAT	500	60	30	45	75	2012		
STE CROIX	500	60	30	45	75	1996		
RIMONT	350	42	21	25	52	1948		
MOULIS	430	52	26	39	65	2018		
SENTEIN	320	38	19	29	48	2014		
SOUEIX	300	36	18	20	60	2006		
RIM ONT LASSERRE	120	14	7	8	18	2001		
FABAS	190	22	11	13	29	2009		
MONTJOIE	700	84	42	63	140	1993		
LACAVE	120	18	9	11	30	2000		
ANTRAS	100	12	6	9	15			

2.4 EFFLUENTS TRAITES EN 2023

				Volume 2021	Volume 2022	Volume 2023	Volume	e Remplissage		e	Rendement				
STATION	Volume 2018						jour moyen	volume	DBO Flux moyen entrée (kg/j)	DBO	MES	DCO	DBO	NGL	NTK
St Lizier	668 195	520 677	548 012	606 835	465 673	468 481	1283	57%	255,8	28%	98%	95%	97%	91%	94%
Caumont	55 861	43 935	48 020	46 917	38 382	38 895	106	18%	112	47%	97%	96%	99%	91%	95%
Prat	105 302	61 502	202 764	54 933	58 021	109 215	299	133%	17,72	20%					
Bethmale	8 139	7 665	9 106	8 214	10 147	17 314	47	31%	17,99	30%					
Massat	52 560	35 770	45 018	33 909	30 259	23 159	63	85%	9,99	33%					
Ste Croix	8 556	13 103	20 130	23 163	10 366	17 086	47	62%	4,31	14%					
Rimont	11 862	11 862	66 246	66 246	8 596	8 596	24	45%	35,33	168%					
Moulis		8 395	8 395	8 395	4 271	6 439	18	27%	5,29	21%					
Sentein	12 519	12 519	34 550	34 550	22 247	22 247	61	127%	1,22	6%					
Soueix	3 650	2 920	2 920	16 425	16 425	2 394	7	11%	1,71	10%					
Rimont Lasserre	365	365	366	366	366	336	1	6%							
Fabas	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	10 950	30	103%							
Audinac	7 191	13 103	13 103	13 103	13 103	4 318	12	8%	6,03	14%					
Lacave	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	2 555	7	23%							
Antras															

L'autosurveillance est réalisée sur l'ensemble des stations, avec des fréquences différentes selon leur taille, conformément à la réglementation en vigueur. Les rejets sont donc suivis en continu par le personnel d'exploitation du Service avec un contrôle par le SATESE de l'Ariège (Service d'Assistance Technique en Epuration et Suivi des Eaux) et une prestation de service. Notre service effectue également des analyses sur les rejets de l'ensemble des stations.

Les résultats de ces analyses sont globalement satisfaisants.

La station de Saint Lizier fait l'objet de travaux de renouvellement régulier (aéroflo, turbine n°3 sur le bassin d'aération).

La station de Saint Lizier est notre plus gros poste de dépense énergétique, avec notamment les 3 turbines d'aération. Un travail a été engagé pour optimiser le fonctionnement des 3 turbines en fonction de la charge à traiter et ainsi limiter leur consommation électrique, tout en assurant une bonne qualité de traitement.

La station de traitement des eaux usées de Saint Lizier reçoit beaucoup d'eaux claires parasites et cela pénalise son fonctionnement. Des travaux de séparation des eaux sont à entreprendre sur le réseau. Ce travail sera long car il nécessite une coordination avec le réseau pluvial qui est de la compétence communale, mais il nécessite aussi des travaux de chaque particulier concerné, dans leur partie privative.

A cet effet, le Service des Eaux du Couserans a lancé une étude diagnostic pour identifier les zones géographiques impactantes et les origines de flux de charges organiques. Un travail sera aussi à mener avec les industriels pour limiter ou au moins lisser les charges rejetées

La station de Caumont reçoit les eaux usées des villages de Caumont, Mercenac et Taurignan Castet, mais aussi les eaux usées d'une fromagerie, qui représente 75% du flux de pollution traité par la station.

Les conditions de rejets de cette fromagerie sont encadrés par un arrêté de rejet signé en 2017.

La station de Bethmale récemment rénovée (2022) reçoit aussi les eaux usées d'une fromagerie. La collectivité a fait sa part des travaux, reste à la fromagerie de réaliser des travaux en son sein pour que les effluents puissent être traités par la station.

La station de Prat reçoit beaucoup d'eaux claires parasites, ce qui pénalise son fonctionnement. Des travaux devront être entrepris sur le réseau suite au diagnostic de réseau réalisé. Le double objectif va être de réduire les eaux claires parasites et de permettre le raccordement des eaux usées du hameau de Bonrepaux

Les rejets de la station de Lacave ont été nettement améliorés, avec les travaux achevés en Janvier 2014. Son fonctionnement est stable.

La DDT met en avant des améliorations à porter sur 4 stations : Bethmale pour le sujet du phosphore qui est conditionné aux travaux à réaliser par la fromagerie, Rimont avec la station qui est à réhabiliter, Saint Croix Volvestre sur le paramètre MES qui est cependant lié au procédé des lagunes en lui -même et enfin Antras, qui reçoit des volumes par à-coups hydrauliques liées à des introductions d'eaux pluviales.

Enfin, outre les travaux de création de réseaux et de nouvelles stations, le schéma directeur a la charge d'arbitrer l'ordre de traitement des différents travaux sur les stations existantes.

La première phase regroupant, les 5 premiers projets du schéma directeur a été achevée avec les travaux sur Bethmale.

La seconde phase regroupe trois projets : Montjoie, Lacourt et Bonrepaux. Ces 3 projets sont développés au sein d'une opération budgétée 2.5 M€HT.

Les marchés de maîtrise d'œuvre ont été attribués. Les missions sont en cours.

La phase marchés a pu être lancé sur Bonrepaux. Les difficultés portent sur l'achat du foncier pour recevoir les stations sur les villages de Lacourt et Montjoie. Sur Bonrepaux, l'étude engagée en 2023 sur le réseau de Prat va permettre de libérer de la capacité en volume sur la station et permettre en conséquence de pouvoir raccorder les habitations de Bonrepaux sur la station de Prat.

En parallèle, l'étude du projet de Lasserre a été lancée, ainsi que la phase marché.

La réhabilitation de la station de Rimont-village est aussi un objectif prioritaire avec là aussi un problème de foncier à résoudre.

On peut constater que l'achat des terrains pouvant accueillir les stations constitue un frein important au déroulement des projets d'assainissement. Il apparaît important que chaque commune puisse anticiper l'achat de foncier pour accueillir les stations de traitement des eaux usées respectives, même si l'emplacement de la station est susceptible d'évoluer au cours des différentes études. En effet, le fait de disposer d'une réserve foncière permettra de faciliter l'acquisition ou l'échange de terrain pour la station à créer.

2.5 PRODUCTION DE BOUES

Les boues issues des stations d'épuration sont centralisées sur les stations de Caumont et de Saint-Lizier qui possèdent une filière de traitement des boues. Ces boues liquides sont épaissies puis déshydratées sur filtre à bandes afin de les rendre pâteuses (siccité environ 13 % de matières sèches).

Ces boues sont valorisées directement par épandage ou après compostage sur une plate-forme située à Roquefort / Garonne (31).

Avant épandage ou compostage, des analyses et contrôles réguliers sont réalisés pour valider la conformité aux normes et l'absence de tout composé toxique ou métallique. Toutes les analyses effectuées sur les boues du Service des Eaux du Couserans ont été conformes aux normes en vigueur.

Indicateur D 203.0 : Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration :

Stations	Stations de destination	Boues évacuées Production de MS en t 2023			
Bethmale	Caumont	4,053			
Prat	Caumont	6,088			
Lacave	Caumont	1,034			
Rimont Village	Saint-Lizier	4,128			
Rimont Lasserre	Saint-Lizier	2,491			
Soueix	Saint-Lizier	2,254			
Caumont	compostage - Fertigaronne	30,325			
Saint-Lizier	compostage - Fertigaronne	146,241			

Les boues des « petites » stations (toutes sauf Saint Lizier et Caumont) sont déshydratées sur la station de Caumont et de Saint Lizier.

Les quantités de boues traitées en compostage en 2023 sont :

- pour la station de Saint-Lizier : 146.241 tonnes de matières sèches
- pour la station de Caumont : 30.325 tonnes de matières sèches

Indicateur P206.3: Boues évacuées selon des filières conformes: 100%

Le contexte COVID a largement impacté notre activité.

Sur l'assainissement, la filière d'épandage agricole qui prenait en compte la majorité du volume de nos boues produites a été complètement stoppée depuis le début la pandémie (Mars 2020). Depuis cette date, notre seule filière est le compostage des boues, qui, si elle nous a permis de pouvoir continuer à fonctionner, a un impact budgétaire important et durable.

2.6 LE NOMBRE DE BRANCHEMENTS

Communes	abonnés assnt 2020	abonnés assnt 2021	abonnés assnt 2022	abonnés assnt 2033	volume assnt 2020	volume assnt 2021	volume assnt 2022	volume assnt 2023
Antras	68	68	71	70	1 519 m3	2 793 m3	1 075 m3	1 206 m3
Bethmale	10	10	11	175	8 710 m3	7 983 m3	7 794 m3	8 238 m3
Caumont	136	134	133	134	25 881 m3	32 620 m3	30 105 m3	27 950 m3
Cescau	112	113	112	114	4 901 m3	9 281 m3	8 553 m3	4 034 m3
Eycheil	220	222	225	226	14 523 m3	15 357 m3	15 431 m3	13 989 m3
Fabas	44	45	46	46	6 184 m3	6 092 m3	5 803 m3	7 139 m3
Gajan	51	54	54	55	3 670 m3	5 252 m3	5 412 m3	3 930 m3
Lacave	81	80	79	75	4 475 m3	4 698 m3	4 721 m3	3 912 m3
Lorp	506	509	511	511	66 163 m3	70 341 m3	67 478 m3	70 406 m3
Massat	278	281	281	281	16 205 m3	17 908 m3	19 325 m3	15 876 m3
Mercenac	55	55	54	53	3 011 m3	4 344 m3	4 361 m3	2 840 m3
Montjoie	152	153	150	150	13 729 m3	14 370 m3	14 344 m3	13 200 m3
Moulis	125	123	124	124	6 794 m3	8 365 m3	6 805 m3	6 985 m3
Prat Bx	368	377	383	360	28 504 m3	28 815 m3	28 208 m3	25 850 m3
Rimont	166	167	166	170	10 789 m3	11 156 m3	10 816 m3	9 486 m3
St Girons	3047	3052	3073	3087	278 091 m3	316 531 m3	281 412 m3	286 752 m3
St-Lizier	650	654	658	659	59 950 m3	62 315 m3	63 474 m3	56 942 m3
SteCroix	112	111	112	112	9 545 m3	10 290 m3	10 094 m3	9 290 m3
Sentein	173	174	173	170	4 008 m3	5 927 m3	4 969 m3	4 822 m3
Soueix	25	25	24	24	2 313 m3	2 468 m3	2 292 m3	2 212 m3
Taurignan Castet	40	40	41	40	1 405 m3	2 522 m3	1 509 m3	1 673 m3
TOTAL	6419	6447	6481	6636	570 370 m3	639 428 m3	593 981 m3	576 732 m3

Il convient de noter que ces chiffres n'englobent pas les gros consommateurs qui relèvent d'une convention de rejet avec le Service des Eaux, à savoir :

- l'hôpital « Jean Ibanès »
- l'abattoir du Couserans

La participation financière de ces établissements est basée sur le volume d'eau et la charge polluante rejetée.

La tendance générale est toutefois à la baisse des volumes assainis sur plusieurs années, malgré l'augmentation du nombre d'abonnés.

B- LES INDICATEURS FINANCIERS

1 - LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

1.1 LA TARIFICATION

Sur les communes historiques du Syndicat des Eaux du Couserans, la tarification appliquée est de type binôme et comprend :

- une part fixe : abonnement pour l'accès au service : 74 € HT
- une part variable : proportionnelle au volume d'eau consommée : 1,58 € HT/m3

Les tarifs (part fixe et part variable), appliqués de façon identique pour tous les usagers, sont fixés en fin d'année, pour s'appliquer à la facturation de l'année suivante.

Les recettes provenant des ventes sont évaluées pour permettre de couvrir les charges du service et assurer l'équilibre du budget.

Sur les communes intégrées au 1^{er} Janvier 2018, les tarifs évoluent progressivement pour converger vers un tarif unique.

TARIFS ASST 2024					
	Abonnement	Consommation	Modernisation		
ANTRAS	74 € HT/An	1,12 € HT/m3	0.25 € HT/m3		
CESCAU	74 € HT/An	1,34 € HT/m3	0.25 € HT/m3		
MASSAT	74 € HT/An	1,34 € HT/m3	0.25 € HT/m3		
SENTEIN	74 € HT/An	1,20 € HT/m3	0.25 € HT/m3		

1.2 LES PRELEVEMENTS OBLIGATOIRES

- La redevance collecte de l'Agence de l'Eau s'élève à **0.250 €/m3** 2023.
- *La TVA* : Une TVA de 10% s'applique sur la tarification de l'assainissement et le prélèvement obligatoire.

1.3 FACTURE TYPE POUR 120 M3

Indicateur D204.0 : Prix TTC du service au m3 pour 120m3 : 5.40 € TTC/m3.

Le coût global (eau + assainissement) pour une consommation d'eau de 120 m3 est détaillé en annexe n°3. Il atteint (pour ceux qui bénéficient du service de l'assainissement) sur l'année 2023 : 648.32 € TTC.

2 - LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes d'exploitation portées au CA 2023 s'élèvent à 1 630 145.88 €, constitué de recettes directes hors redevances.

2.2 LES TRAVAUX

Travaux d'investissement réalisés en 2023

Opération	Réalisé
11 - Travaux sur Stations et Postes	17 719€
12 - Travaux sur Réseaux	44 438 €
13 - Etudes Diverses	33 785 €
18 - Investigations et Travaux Réseau Prat	5 009 €
50 - AP Assainissement Tranche 2013	111 241 €
51 - AP Assainissement Tranche 2017	189 360 €
53 - AP Assainissement OP Exceptionnelles Hors Schéma Directeur	17 119€
54 - AP Assainissement Tranche 3	3 188 €
Total:	421 857 €

Travaux en régie (qui ne sont pas intégrés aux précédentes opérations et qui sont essentiellement relatifs aux travaux sur stations et postes de pompage) : $119\,070\,\in$ HT



Extraction de l'ancien réseau amiante et chemisage rue Paul Bert à Saint Girons



Remplacement de la turbine n°3 sur la station de Saint Lizier

2.3 LA DETTE

Indicateur P256.2 : Durée d'extinction de la dette : 0.8 an

La dette était très faible au niveau du Service des Eaux du Couserans, avant la création du service au sein de la Communauté de Communes. Malgré l'intégration des 11 nouvelles communes en 2018 qui, pour certaines, avaient une dette, le niveau d'endettement du service est faible (de l'ordre de 50 € par abonné) et la capacité de désendettement est de moins de 1 an.

	Année 2022	Année 2023
Dette au 1er janvier :	361 175,66 €	331 433,63 €
Dette au 31 décembre :	331 433,63 €	323 302,43 €
	Année 2022	Année 2023
Annuité versée dans l'année :	38 837,52 €	29 037,46 €
- dont amortissement :	29 742,03 €	17 667,16 €
- dont intérêts :	9 095,49 €	11 370,30 €

Le schéma directeur qui a été voté en 2011, représente un total de 17 millions d'euros dont 13 millions vont être consacrés au développement des systèmes d'assainissement collectifs sur les villages qui n'en sont pas encore dotés.

PARTIE 4: ASSAINISSEMENT AUTONOME

<u>A – LES INDICATEURS TECHNIQUES</u>

1- GENERALITES

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées, après délibération, a pris la compétence Eau et Assainissement en intégrant le Syndicat des Eaux du Couserans, ainsi que 11 communes qui assuraient le service en régie communale.

Historiquement le SPANC du Syndicat des Eaux du Couserans était composé de 41 communes (Arrêté Préfectoral du 23 décembre 2004).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le SPANC du Service des Eaux du Couserans regroupe 51 communes (La commune haut garonnaise d'Escoulis n'en fait plus partie).

La Loi sur l'Eau n°92-3 du 3 janvier 1992 et ses différents textes d'application, ont renforcé la lutte contre la pollution afin de préserver la santé publique et la qualité des eaux superficielles et souterraines. Cette Loi a également redéfini le rôle des collectivités territoriales dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

En effet, la Loi sur l'Eau a souhaité agir sur l'impact des installations individuelles d'assainissement en imposant de vérifier le bon entretien de l'installation, et en édictant des règles de conception précises des nouvelles installations en adéquation avec la nature et la configuration du terrain.

Les communes avaient l'obligation d'établir le zonage de l'assainissement délimitant les zones d'assainissement collectif et les zones d'assainissement autonome. Les communes de Massat et de Montagagne ont cette procédure à régulariser (délibération manquante). Pour la commune de Le Port, la procédure avait été initiée mais non réalisée. Cette procédure va être menée par le service.

Ce service a pour missions obligatoires :

- Pour les installations neuves (permis de construire ou réhabilitation), d'assurer le contrôle de conception et d'implantation du projet et le contrôle de bonne exécution des travaux, et ce conformément à l'arrêté du 7/03/2012 modifiant les arrêtés du 07/09/2009 qui fixent les modalités de ces contrôles et les prescriptions techniques applicables aux installations nouvelles. Ces arrêtés sont venus apporter des modifications règlementaires par rapport à ceux du 6 mai 1996. Ils ont d'une part, précisé les conditions d'exécution des missions du SPANC et d'autre part, ouvert la mise en œuvre à de nouvelles filières en donnant les modalités de validations de ces dernières. Il est à souligner que toute nouvelle filière, pour être reconnue comme règlementaire, devra être titulaire d'un agrément paru au Journal Officiel de la République.
- <u>- Pour les installations existantes</u>, d'effectuer le diagnostic des dispositifs en place et de vérifier leur bon fonctionnement par le biais d'un contrôle périodique, selon l'arrêté du 27/04/2012 fixant les modalités du contrôle. Il est précisé,
 - en cas d'absence d'installation pour une habitation occupée, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dans les meilleurs délais sous peine de mise en demeure ;
 - en cas d'absence d'installation pour une habitation vacante, le propriétaire doit mettre en place une filière complète et réglementaire dès occupation des lieux ;
 - en cas de non-conformité de l'installation et si elle représente un danger pour la sécurité des personnes (possibilité de contact avec tout ou partie des eaux usées), la mise en conformité doit être réalisée dans un délai de quatre ans à partir de la date du contrôle.

rapport 2023 sur le prix et la qualité du service

Service des Eaux du Couserans

- Cas particuliers d'une habitation située dans une zone d'assainissement collectif futur :

L'application de la règlementation en vigueur reste obligatoire en matière de traitement des eaux usées : une filière d'assainissement non collectif doit permettre d'effectuer le traitement des effluents avant leur rejet au milieu superficiel, et ce, selon les possibilités de la surface disponible. De plus, le propriétaire est tenu de maintenir en bon état de fonctionnement ses ouvrages d'assainissement non collectif (attestation de vidange...).

- Cas particulier de la vente d'un bien immobilier :

Conformément à la loi portant l'engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010 dite Grenelle 2, depuis le 1er janvier 2011, en application de l'article L 271-4 et L. 271-5 du code de la construction et de l'habitation, le vendeur d'un logement équipé d'une installation d'assainissement non collectif ou non raccordé au réseau public de collecte des eaux usées, doit fournir dans le dossier de diagnostic immobilier joint à tout acte (ou promesse) de vente, un document daté de moins de 3 ans délivré par le SPANC, informant l'acquéreur de l'état de l'installation.

Ce document est réalisé pour évaluer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement (article L2224-8 du CGCT). En l'absence de ce diagnostic (ou daté de plus de trois ans), un nouveau diagnostic doit être réalisé à la charge du propriétaire Loi grenelle 2 (Art. 160).

Ces articles précisent également qu'en cas de non-conformité de l'installation lors de la signature de l'acte authentique de vente, l'acquéreur fait procéder aux travaux de mise en conformité dans un délai d'un an après l'acte de vente.

Ces compétences de contrôles peuvent être déléguées à un établissement intercommunal, en l'occurrence ici, elles reviennent par délégation au Service des Eaux du Couserans, et ne peuvent être réalisées par une tierce personne. En revanche, le pouvoir de police du maire en matière de salubrité publique n'est pas transférable. Cela implique qu'il revient au maire de faire appliquer les mises en conformités nécessaires sur son territoire communal et de gérer les problèmes sanitaires qui peuvent survenir ponctuellement.

<u>Indicateur D302.0 : Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif. :</u> 108

2- LES ABONNES CONCERNES PAR CE SERVICE

Le service concerne environ 8000 abonnés, c'est-à-dire l'ensemble des habitations ou immeubles assimilés rejetant des eaux usées domestiques et qui ne sont pas raccordables à un réseau public d'assainissement.

Le détail de la répartition des abonnés par commune ainsi que la population desservie par le service figurent dans le tableau page suivante.



<u>Indicateur D301.0 : Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public l'assainissement non collectif :</u> Tableau ci-après

	NBRE Abonnement ANC	Nhro log rp	Nbre log rs	Ratio Nbre habitant /
	omega 2024	Nbre log rp INSEE 2020	INSEE 2020	Nbre d'installation
ALOS	189	67	144	2
ANTRAS	0	47	44	0
ARRIEN EN BETHMALE	190	64	133	2
AUCAZEIN	88	31	43	2
BAGERT	42	21	13	1
BARJAC	26	17	10	3
BEDEILLE	50	35	13	2
	243	169	62	2
BETCHAT BETHMALE	16	52	137	2
CAUMONT	38	152	11	2
			45	
CAZAVET	145	101		2
CESCAU	18	72	63	2
CERIZOLS	89	71	15	2
CLERMONT	61	54	12	2
CONTRAZY	42	32	10	2
ENCOURTIECH	63	45	13	2
ENGOMER	245	144	62	2
ERP	104	73	53	2
EYCHEIL	83	258	19	2
FABAS	143	134	45	3
GAJAN	113	141	15	2
LACAVE	19	62	32	2
LACOURT	212	101	134	2
LASSERRE	164	103	47	2
LESCURE	261	221	26	2
LORP-SENTARAILLE	284	649	43	2
MASSAT	542	377	521	2
MAUVEZIN-DE-PRAT	48	46	8	3
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	26	24	1	2
MERCENAC	151	147	31	2
MERIGON	69	51	14	2
MONTAGAGNE	37	29	10	3
MONTARDIT	124	101	19	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	39	34	7	2
MONTELS	116	73	13	2
MONTESQUIEU-AVANTES	119	105	19	3
MONTGAUCH	80	60	12	2
MONTJOIE-EN-COUSERANS	465	485	83	2
MOULIS	459	386	155	2
LE PORT	373	96	305	2
PRAT-BONREPAUX	124	397	84	2
RIMONT	183	263	79	2
RIVERENERT	226	84	163	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	296	299	100	2
SAINT-GIRONS	262	3340	265	2
SAINT-LIZIER	130	599	114	2
SENTEIN	190	82	309	2
SOUEIX-ROGALLE	396	212	248	2
TAURIGNAN-CASTET	60	77	27	2
TAURIGNAN-VIEUX	132	102	14	2
TOURTOUSE	124	73	33	2
TOTAL	7699			2

3- LE CONTROLE DE CONCEPTION ET D'IMPLANTATION OU CCI

Afin de traiter au mieux les demandes d'autorisations d'urbanisme, une procédure pour le dépôt des dossiers a été mise en place en 2005 avec les mairies et les services de la DDT, permettant la validation en amont du projet d'assainissement des pétitionnaires.

Compte tenu des nouvelles procédures d'instruction des autorisations d'urbanisme, il convient impérativement que les projets d'assainissement aient été validés par le Service des Eaux avant le dépôt du dossier de permis de construire, sinon celui-ci doit être déclaré incomplet par la commune. Ce contrôle réalisé par le SPANC constitue le « Contrôle Conception Implantation ».

A l'issue de ce premier contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.

Bilan d'activité sur l'année 2023

Nombre de « Contrôle Conception Implantation » validés en 2023

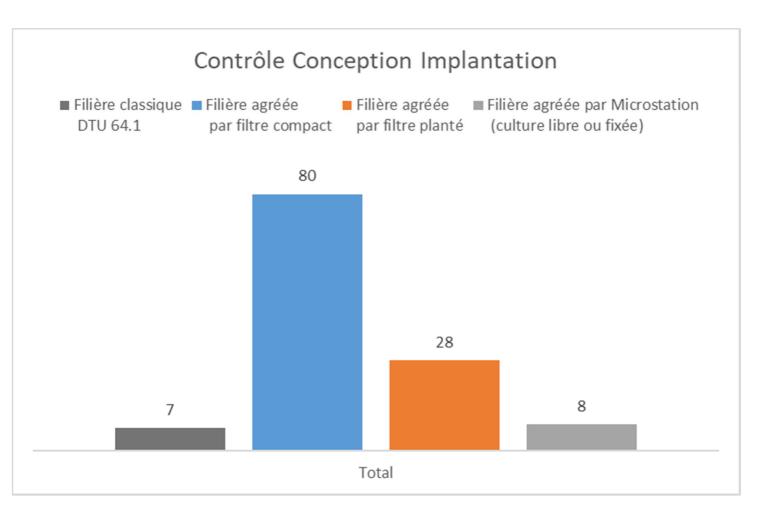
Indicateur P301.3 :

<u>Taux de conformité des dispositifs</u> <u>d'assainissement non collectif.</u>

Commune	Nbre de CCI	Conformité
ALOS	4	4
ARRIEN-EN-BETHMALE	3	3
AUCAZEIN	1	1
BAGERT	1	1
BEDEILLE	3	3
BETCHAT	5	5
BETHMALE	3	3
CAZAVET	1	1
CERIZOLS	1	1
CESCAU	1	1
CLERMONT	2	2
CONTRAZY	1	1
ENCOURTIECH	3	3
ENGOMER	3	3
ERP	3	3
FABAS	2	2
GAJAN	2	2
LACOURT	1	1
LASSERRE	4	4
LE PORT	3	3
LESCURE	3	3
LORP-SENTARAILLE	1	1
MASSAT	1	1
MAUVEZIN-DE-PRAT	2	2
MERCENAC	2	2
MERIGON	2	2
MONTAGAGNE	1	1
MONTARDIT	2	2
MONTELS	2	2
MONTESQUIEU-AVANTES	1	1
MONTGAUCH	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	2	2
MOULIS	8	7
PRAT-BONREPAUX	1	1
RIMONT	6	6
RIVERENERT		
	6	6
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	7	6
SAINT-GIRONS	5	5
SAINT-LIZIER	3	3
SENTEIN SOUELY POCALLE	6	6
SOUEIX-ROGALLE	1	1
TAURIGNAN-CASTET		
TAURIGNAN-VIEUX	5	5
TOURTOUSE	4	3
Total	123	120

Répartition des filières choisies par les pétitionnaires dans les « Contrôle Conception Implantation » validés en 2023 :

Commune	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)	Autre
ALOS	0	3	1	0	0
ARRIEN-EN-BETHMALE	0	3	0	0	0
AUCAZEIN	0	0	1	0	0
BAGERT	0	0	1	0	0
BEDEILLE	0	2	1	0	0
BETCHAT	0	3	0	2	0
BETHMALE	0	2	1	0	0
CAZAVET	0	1	0	0	0
CERIZOLS	0	1	0	0	0
CESCAU	1	0	0	0	0
CLERMONT	0	2	0	0	0
CONTRAZY	0	0	1	0	0
ENCOURTIECH	0	2	1	0	0
ENGOMER	0	2	0	1	0
ERP	0	1	2	0	0
FABAS	0	2	0	0	0
GAJAN	0	2	0	0	0
LACOURT	0	1	0	0	0
LASSERRE	0	4	0	0	0
LE PORT	0	1	2	0	0
LESCURE	0	2	0	1	0
LORP-SENTARAILLE	0	1	0	0	0
MASSAT	0	1	0	0	0
MAUVEZIN-DE-PRAT	0	2	0	0	0
MERCENAC	0	2	0	0	0
MERIGON	0	0	1	1	0
MONTAGAGNE	1	0	0	0	0
MONTARDIT	0	1	1	0	0
MONTELS	0	1	1	0	0
MONTESQUIEU-AVANTES	0	0	0	1	0
MONTGAUCH	0	1	0	0	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	1	1	0	0	0
MOULIS	3	5	0	0	0
PRAT-BONREPAUX	0	1	0	0	0
RIMONT	0	3	3	0	0
RIVERENERT	0	4	2	0	0
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	4	1	2	0
SAINT-GIRONS	0	3	2	0	0
SAINT-LIZIER	0	2	1	0	0
SENTEIN	1	2	3	0	0
SOUEIX-ROGALLE	0	4	0	0	0
TAURIGNAN-CASTET	0	1	0	0	0
TAURIGNAN-VIEUX	0	5	0	0	0
TOURTOUSE	0	2	2	0	0
Total	7	80	28	8	0
	5,69%	66,67%	22,76%	6,50%	0,00%



4- LE CONTROLE DE BONNE EXECUTION OU CBE

Lorsque le permis de construire est accepté, le SPANC doit être averti au moins une semaine en amont du démarrage du chantier de l'assainissement individuel afin de procéder dans les meilleures conditions possibles au Contrôle de Bonne Exécution des travaux avant recouvrement des ouvrages.

Ce contrôle permet d'attester l'adéquation de la filière posée avec le projet validé au niveau du Contrôle de Conception et d'Implantation (CCI) et la bonne exécution des travaux par rapport aux règles de l'art.

Cette visite de contrôle de terrain donne lieu à un rapport de « Contrôle de Bonne Exécution des ouvrages ANC» récapitulant l'ensemble de l'installation posée, ses caractéristiques techniques et l'état de la bonne exécution.

A l'issue de ce second contrôle, le particulier est redevable du montant de cette prestation.





Page n°45

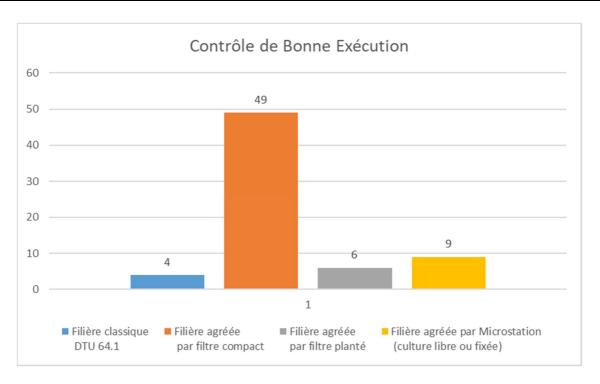
Bilan d'activité sur l'année 2023

Nombre de « Contrôle Bonne Exécution » validés en 2023 Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Communes	Nbre de CBE	Conformité
ALOS	3	3
BEDEILLE	1	1
BETCHAT	2	2
CERIZOLS	1	1
CLERMONT	1	1
ENCOURTIECH	1	1
ENGOMER	1	1
ERP	2	2
FABAS	5	5
LASSERRE	2	2
LE PORT	4	4
LESCURE	2	2
LORP-SENTARAILLE	4	3
MASSAT	3	3
MAUVEZIN-DE-PRAT	1	1
MERCENAC	3	3
MONTARDIT	2	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	1	1
MONTELS	3	3
MONTESQUIEU-AVANTES	1	1
MONTGAUCH	1	1
MONTJOIE-EN-COUSERANS	4	4
MOULIS	6	6
PRAT-BONREPAUX	2	2
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	2	2
SAINT-GIRONS	1	1
SAINT-LIZIER	3	3
SENTEIN	1	1
SOUEIX-ROGALLE	2	2
TAURIGNAN-CASTET	2	2
TOURTOUSE	1	1
	68	67

Répartition des filières installées et vérifiée par le SPANC lors des « Contrôle de Bonne Exécution » en 2023 :

Communes	Filière classique DTU 64.1	Filière agréée par filtre compact	Filière agréée par filtre planté	Filière agréée par Microstation (culture libre ou fixée)
ALOS	0	2	1	0
BEDEILLE	0	1	0	0
BETCHAT	0	1	1	0
CERIZOLS	0	1	0	0
CLERMONT	0	1	0	0
ENCOURTIECH	0	1	0	0
ENGOMER	0	1	0	0
ERP	0	1	1	0
FABAS	0	4	1	0
LASSERRE	0	2	0	0
LE PORT	0	2	2	0
LESCURE	0	2	0	0
LORP-SENTARAILLE	0	3	0	1
MASSAT	0	3	0	0
MAUVEZIN-DE-PRAT	0	1	0	0
MERCENAC	0	3	0	0
MONTARDIT	0	1	0	1
MONTEGUT-EN-COUSERANS	1	0	0	0
MONTELS	0	1	0	2
MONTESQUIEU-AVANTES	1	0	0	0
MONTGAUCH	0	1	0	0
MONTJOIE-EN-COUSERANS	1	2	0	1
MOULIS	1	3	0	2
PRAT-BONREPAUX	0	1	0	1
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	0	2	0	0
SAINT-GIRONS	0	1	0	0
SAINT-LIZIER	0	2	0	1
SENTEIN	0	1	0	0
SOUEIX-ROGALLE	0	2	0	0
TAURIGNAN-CASTET	0	2	0	0
TOURTOUSE	0	1	0	0
	4	49	6	9



5 - LE CONTROLE PERIODIQUE DE BON FONCTIONNEMENT ET D'ENTRETIEN

Le SPANC réalise la mission et obligation de base qui pesait précédemment sur la commune, à savoir le contrôle des installations existantes pour vérifier leur bon fonctionnement.

Ce contrôle s'effectue dans un cadre règlementaire défini par des arrêtés ministériels.

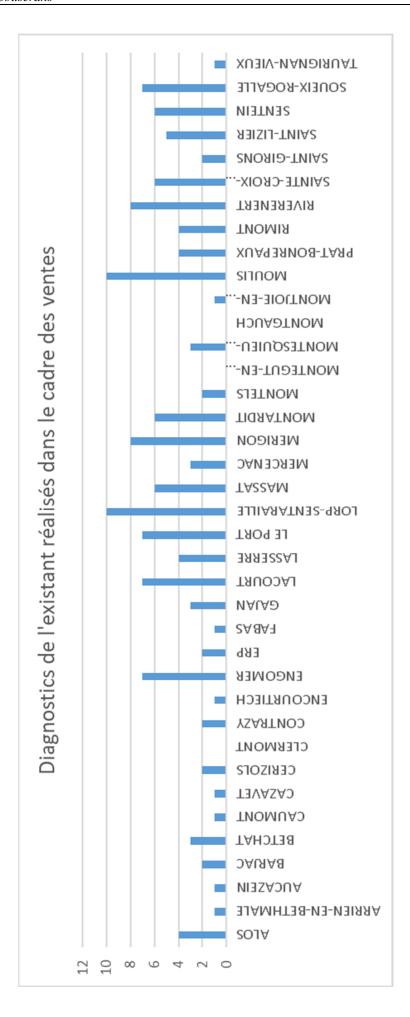
Il est important de rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir coercitif. Nous nous efforçons, outre notre rôle de contrôle, d'apporter le maximum de conseils et d'aides aux propriétaires de ces installations d'ANC.

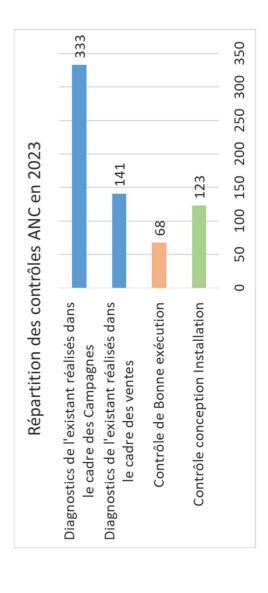
Bilan d'activité sur l'année 2023

Nombre de « Diagnostic de l'existant » réalisés en 2023

Il a été réalisé un total de 185 diagnostics dans le cadre de ventes immobilières sur l'ensemble des communes du Service des Eaux.

communes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des ventes	Diagnostics de l'existant réalisés dans le cadre des Campagnes	Total des diagnostics de l'existant
ALOS	4	0	4
ARRIEN-EN-BETHMALE	1	0	1
AUCAZEIN	1	0	1
BARJAC	2	0	2
BETCHAT	3	0	3
CAUMONT	1	1	2
CAZAVET	1	0	1
CERIZOLS	2	0	2
CLERMONT	0	47	47
CONTRAZY	2	0	2
ENCOURTIECH	1	0	1
ENGOMER	7	0	7
ERP	2	0	2
FABAS	1	0	1
GAJAN	3	0	3
LACOURT	7	0	7
LASSERRE	4	28	32
LE PORT	7	0	7
LORP-SENTARAILLE	10	1	11
MASSAT	6	154	160
MERCENAC	3	0	3
MERIGON	8	0	8
MONTARDIT	6	0	6
MONTELS	2	0	2
MONTEGUT-EN-COUSERANS	0	32	32
MONTESQUIEU-AVANTES	3	0	3
MONTGAUCH	0	70	70
MONTJOIE-EN-COUSERANS	1	0	1
MOULIS	10	0	10
PRAT-BONREPAUX	4	0	4
RIMONT	4	0	4
RIVERENERT	8	0	8
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	6	0	6
SAINT-GIRONS	2	0	2
SAINT-LIZIER	5	0	5
SENTEIN	6	0	6
SOUEIX-ROGALLE	7	0	7
TAURIGNAN-VIEUX	1	0	1
	141	333	474





Indicateur P301.3: Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif.

Indicateur P301.3 : Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif : 56.6 %

Commune	présentant u	Installation non conforme présentant un risque pour la santé des personnes Installation non conforme ne présentant pas un risque Absence de non-conformit pour la santé des personnes		ésentant pas un risque Absence de non-conformité		TOTAL	
	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	Nombre d'installation	Pourcentage	
ALOS	136	66,0%	41	19,9%	29	14,1%	206
ARRIEN-EN-BETHMALE	11	84,6%	0	0,0%	2	15,4%	13
AUCAZEIN	6	42,9%	4	28,6%	4	28,6%	14
BAGERT	16	39,0%	20	48,8%	5	12,2%	41
BARJAC	14	58,3%	6	25,0%	4	16,7%	24
BEDEILLE	20	40,0%	22	44,0%	8	16,0%	50
BETCHAT	122	48,6%	80	31,9%	49	19,5%	251
BETHMALE	13	56,5%	2	8,7%	8	34,8%	23
CAUMONT	6	16,7%	24	66,7%	6	16,7%	36
CAZAVET	85	58,6%	39	26,9%	21	14,5%	145
CERIZOLS	48	52,2%	26	28,3%	18	19,6%	92
CESCAU	3	100,0%	0	0,0%	0	0,0%	3
CLERMONT	33	61,1%	8	14,8%	13	24,1%	54
CONTRAZY	21	47,7%	14	31,8%	9	20,5%	44
ENCOURTIECH	28	48,3%	24	41,4%	6	10,3%	58
ENGOMER	18	69,2%	3	11,5%	5	19,2%	26
ERP	36	35,3%	48	47,1%	18	17,6%	102
EYCHEIL	40	47,6%	25	29,8%	19	22,6%	84
FABAS	65	43,6%	57	38,3%	27	18,1%	149
GAJAN	16	16,5%	43	44,3%	38	39,2%	97
LACAVE	8	42,1%	6	31,6%	5	26,3%	19
LACOURT	144	61,5%	62	26,5%	28	12,0%	234
LASSERRE	79	55,6%	37	26,1%	26	18,3%	142
LE PORT	31	60,8%	14	27,5%	6	11,8%	51
LESCURE	54	21,5%	126	50,2%	71	28,3%	251
LORP-SENTARAILLE	34	13,4%	158	62,5%	61	24,1%	253
MAUVEZIN-DE-PRAT	15	34,1%	17	38,6%	12	27,3%	44
MASSAT	168	40,3%	197	47,2%	52	12,5%	417
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	8	27,6%	15	51,7%	6	20,7%	29
MERCENAC	66	50,0%	40	30,3%	26	19,7%	132
MERIGON	27	37,5%	31	43,1%	14	19,4%	72
MONTAGAGNE	2	66,7%	1	33,3%	0	0,0%	3
MONTAGAGNE	57	44,9%	37	29,1%	33	26,0%	127
MONTEGUT-EN-COUSERANS	13	31,0%	19	45,2%	10		42
MONTEGOT-EN-COUSERANS MONTELS	10	66,7%	19	6,7%	4	23,8%	15
MONTESQUIEU-AVANTES	55	45,5%	46	38,0%	20	16,5%	121
MONTGAUCH	44	54,3%	23	28,4%	14	17,3%	81
MONTJOIE-EN-COUSERANS	199	43,4%	132		127		
MONTJOIE-EN-COOSERANS MOULIS	183	43,4%	199	28,8% 43,9%	71	27,7% 15.7%	458 453
	33					15,7%	
PRAT-BONREPAUX		28,0%	63	53,4%	22	18,6%	118
RIMONT	70	39,8%	64	36,4%	42	23,9%	176
RIVERNERT	112	48,7%	81	35,2%	37	16,1%	230
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	141	46,4%	92	30,3%	71	23,4%	304
SAINT-GIRONS	65	28,4%	125	54,6%	39	17,0%	229
SAINT-LIZIER SENTEIN	64	48,9%	56	42,7%	11	8,4%	131
SENTEIN SOUTH PROCESS OF THE PROCESS	15	60,0%	3	12,0%	7	28,0%	25
SOUEIX-ROGALLE	195	48,9%	150	37,6%	54	13,5%	399
TAURIGNAN VIEW	39	60,9%	8	12,5%	17	26,6%	130
TAURIGNAN-VIEUX	62	48,1%	35	27,1%	32	24,8%	129
TOURTOUSE	42	34,1%	55	44,7%	26	21,1%	123
Total	2772	43,4%	2379	37,3%	1233	19,3%	6384

6 - BILAN DES ACTIONS DE SENSIBILISATION, INFORMATION/COMMUNICATION

• CHARTE POUR UN ENTRETIEN DE QUALITE

En juillet 2015 une « Charte pour un entretien de qualité des installations d'assainissement non collectif sur le Service des Eaux du Couserans » a été signée en association avec les hydrocureurs souhaitant adhérer à cette charte.

La charte constitue un guide de bonnes pratiques des acteurs de l'assainissement non collectif et formalise l'engagement de chacun. Elle est établie sur la base d'un socle réglementaire incontournable. En accord avec les vidangeurs, le Service des Eaux du Couserans récupère les bons de vidanges sur les opérations menées sur ses communes adhérentes et les archivent dans le dossier de l'abonné correspondant.

Miquel SARL	4 place du Baléjou 09 200 Saint-Girons	05 34 09 04 72 vidange.miquel@wanadoo.fr
Vidange Charouleau	69 Ter rue Jacquard 09300 Lavelanet	05 61 01 28 04 gestion@charouleau.fr
Metge Vidange	27 rue Aristide Berges 31270 Cugnaux	05 61 56 23 96 p.ferrier@metge-vidanges.com
AS Couserans Pompage	Périsses 09190 Lorp-Sentaraille	06 72 66 34 36 ascouseranspompage@hotmail.com
Star Multiservices	36 rue des Eglantines 31130 Balma	06 60 48 82 85 contact@starmultiservices.fr

7 - ACTIVITE ANNEXE: INSTRUCTION DES DOSSIERS D'URBANISME

Le SPANC est également en charge de l'instruction des documents d'urbanisme concernant les possibilités d'alimentation en eau potable et les possibilités en matière d'assainissement, une activité en forte hausse. Dans le tableau ci-dessous sont comptés : Certificat d'Urbanisme, Déclaration Préalable, Permis d'Aménager, Permis de construire en Assainissement Collectif.

Communes	Nombre de réponses données
ALOS	6
ANTRAS	1
ARRIEN-EN-BETHMALE	3
AUCAZEIN	2
BAGERT	2
BETCHAT	7
BETHMALE	2
CAUMONT	7
CAZAVET	1
CESCAU	3
CLERMONT	1
CONTRAZY	2
ENCOURTIECH	3
ENGOMER	7
EYCHEIL	2
FABAS	6
GAJAN	14
LACAVE	2
LACOURT	4
LASSERRE	11
LE PORT	6
LESCURE	8
LORP-SENTARAILLE	8
MASSAT	1
MAUVEZIN-DE-PRAT	1
MAUVEZIN-DE-SAINTE-CROIX	4
MERCENAC	4
MERIGON	6
MONTARDIT	1
MONTELS	3
MONTESQUIEU-AVANTES	1
MONTGAUCH	4
MONTJOIE-EN-COUSERANS	16
MOULIS	18
PRAT-BONREPAUX	11
RIMONT	6
RIVERENERT	7
SAINTE-CROIX-VOLVESTRE	9
SAINT-GIRONS	41
SAINT-LIZIER	27
SENTEIN	2
SOUEIX-ROGALLE	6
TAURIGNAN-CASTET	4
TAURIGNAN-VIEUX	9
TOURTOUSE	2
	291

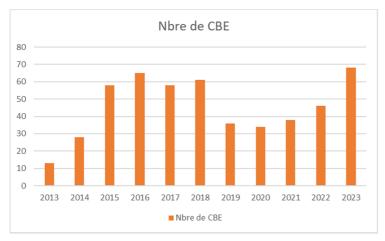
Soit un total de 291 dossiers sur les 51 communes adhérentes au Service des Eaux du Couserans, prestations réalisées sans redevance compensatoire.

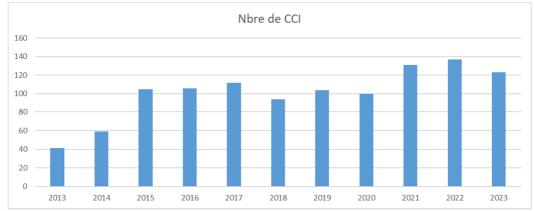
A titre d'information, le travail pour l'instruction des Permis de Construire en Assainissement Non Collectif correspondent à l'instruction d'un Contrôle de Conception et d'Implantation, prestation dont le montant de la redevance correspond à celle d'un CCI.

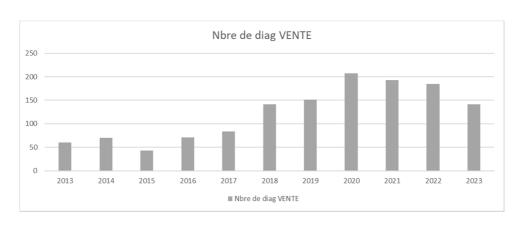
AVIS'AU est une plateforme de réception et de traitement des demandes d'avis relatif aux autorisations d'urbanisme. Elle a été mise en place fin 2023. Toutes nos réponses des communes dépendantes du service instructeur, le SDIAU, sont déposées depuis 2023 sur cette plateforme.

Evolution de l'activité du service du SPANC

	Nbre de CCI	Nbre de CBE	Nbre de diag VENTE
2013	41	13	60
2014	59	28	70
2015	105	58	43
2016	106	65	71
2017	112	58	84
2018	94	61	141
2019	104	36	151
2020	100	34	207
2021	131	38	193
2022	137	46	185
2023	123	68	141







B – LES INDICATEURS FINANCIERS

1- LA TARIFICATION DE L'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

Installation nouvelle:

- Contrôle de conception et d'implantation (CCI) 110 € HT
- Contrôle de bonne exécution (CBE) 60 € HT

Soit un total de 170 € HT

<u>Installation existante:</u>

- Contrôle diagnostic des installations existantes à la demande (ventes...) 130 € HT
- Contrôle périodique de bon fonctionnement des installations existantes : Abonnement de 13 € HT/an, soit **104€ HT sur 8 ans**, qui est la périodicité choisie pour ces contrôles, prélevé sur les factures d'eau, et un coût ponctuel pour les non-abonnés de **130€ HT**

PARTIE 5 : CONCLUSION

EAU POTABLE

L'année 2023 a été globalement clémente sur un plan météorologique, avec un début d'année très sec mais qui a été compensée par des mois de Mai et Juin comptabilisant de bonnes hauteurs de précipitations.

Ainsi, après avoir laissé présager une situation difficile sur les ressources en eau en succédant à une année 2022 ayant connu un étiage historique, la recharge des aquifères juste avant l'été, couplée à des pluies en cours d'été ont permis à ce que l'année 2023 ait été relativement sereine quant à l'aspect quantitatif de la desserte en eau potable.

Il s'agit cependant d'anticiper de futures périodes de sécheresse.

Des captages en zone de montagne ont été réhabilités pour optimiser au maximum leur capacité de production et des restructurations de réseau sont également lancées pour permettre de mieux gérer ces périodes de tension.

Des réflexions sont également en cours pour soulager le réseau d'eau potable des consommations non alimentaires lors des périodes de tension. Cela passera par une sensibilisation de la population pour être très réactive en cas de restriction, qui est précisée, à chaque reprise, par arrêté préfectoral (arrosage des pelouses, lavage des voitures...etc).

Sur un plan qualitatif, le bilan des analyses bactériologiques réalisées dans le cadre du contrôle sanitaire est positif avec 95.2% d'analyses conformes (en légère diminution par rapport à 2022, mais reste un très bon résultat). Les travaux de rationalisation des ressources et le suivi de l'entretien des captages et traitement en sont les principales raisons.

Les volumes consommés sont en légère baisse par rapport à 2022.

La tendance de fond reste une tendance à la baisse des consommations sur plusieurs années, qui, outre les phénomènes météo ponctuels, peut s'expliquer par le développement d'appareils électroménagers moins consommateurs en eau et par la vigilance grandissante des abonnés sur leur consommation d'eau, soit par conviction environnementale, soit par précaution pécuniaire.

En matière d'investissement, l'enjeu principal, sur une structure dans un contexte rural et montagnard, reste la gestion patrimoniale avec le renouvellement des réseaux, qui pour beaucoup ont été posés dans la période d'après-guerre avec une large part de financement de l'Etat.

En 2023, l'effort a été poursuivi avec des travaux portant sur près de 9 000 m de réseau (110 km en 10 ans), ce qui souligne que notre effort s'installe dans la durée.

Cette gestion patrimoniale, essentielle pour notre avenir, reste à maintenir sur les années futures pour rentrer dans un cycle de renouvellement perpétuel.

Il est à souligner que le Service des Eaux du Couserans a bénéficié du plan France Relance à l'issue de la période COVID. Ce plan, porté par l'agence de l'Eau, a aidé plusieurs dossiers de travaux de renouvellement de

réseau avec des financements à hauteur de 30 %. Ce plan France Relance a été financé notamment par l'Etat français et par l'Union Européenne.

Sur un plan programmation, un travail de réflexion a été poursuivi en 2023 pour définir un cadre assurant à la fois visibilité et équité de traitement des communes sur l'ensemble du territoire. Des critères ont été élaborés et des indicateurs ont été construits pour quantifier les différents critères.

L'endettement du service reste faible (96 € par abonné) et sa capacité de désendettement très bonne (inférieure à 2 ans).

En 2023, la convergence tarifaire s'est poursuivie avec les 11 communes qui ont intégré le service en 2018.

L'équilibre financier du Service est favorable pour pouvoir soutenir une politique de gestion patrimoniale sur l'ensemble du territoire.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Globalement nos résultats d'autosurveillance sont bons. Il y a toutefois plusieurs points de vigilance et d'améliorations.

Tout d'abord l'introduction d'eau claire parasite et notamment d'eaux pluviales reste un sujet impactant en France de manière générale et en particulier sur nos installations. En effet, les réseaux sont très majoritairement construits sur un principe séparatif, mais des introductions d'eaux pluviales sont malheureusement constatées dans les réseaux d'eaux usées. Ce défaut conduit à générer des débordements des réseaux d'assainissement mais aussi des dysfonctionnements sur les stations de traitement des eaux usées qui ne sont pas conçues pour traiter de tels flux.

Ce point a été mesuré et mis en avant par le diagnostic effectué sur le système d'assainissement de Saint Lizier qui regroupe la zone agglomérée de Saint Girons, Saint Lizier, Lorp, Eycheil, Gajan, une partie de Montjoie et dont les effluents sont traités sur la station de Saint Lizier.

Une réflexion est en cours travailler sur le réseau pluvial qui a des interfaces avec le réseau d'assainissement en concertation avec les communes. La réflexion porte sur une étude groupée à ces communes pour mener un diagnostic de leur réseau pluvial, de façon à ce qu'elles puissent orienter leur choix d'investissements sur le pluvial.

Outre le bénéfice direct pour les communes dans le fonctionnement de leur réseau pluvial, ce travail aura indirectement des effets positifs sur le fonctionnement du réseau d'assainissement des eaux usées, en collectant une bonne partie des eaux qui rejoignent le réseau des eaux usées par défaut.

Des diagnostics sur les réseaux d'assainissement ont également été lancés sur Prat, Rimont et Massat.

Le Service des Eaux du Couserans dispose d'un schéma directeur d'assainissement qui permet de hiérarchiser les investissements selon une clé de choix objective et partagée avec les partenaires institutionnels. Le schéma directeur se base sur les zonages d'assainissement établis sur chaque commune.

La clé de choix s'appuie sur 5 paramètres : l'aspect salubrité publique, l'aspect environnemental, le coût, les possibilités des parcelles à pouvoir être dotées d'assainissement collectif, les perspectives de développement d'urbanismes exprimées par la commune. Ces 5 paramètres sont pondérés et la liste ci-dessus présente les

paramètres dans l'ordre de pondération décroissant. Ce choix de pondération avait fait l'objet d'un vote en 2011 et d'une validation de tous les partenaires institutionnels.

Une première phase regroupant les 5 premiers projets a été achevée avec les travaux d'assainissement sur le village de Bethmale, dont les installations sont opérationnelles en 2023.

La seconde phase qui regroupe 3 villages (Lacourt, Montjoie et Bonrepaux) a été lancée avec les études de maîtrise d'œuvre. Un point d'attention particulier a été porté sur la coordination avec les communes de façon à entreprendre tous les travaux de manières conjointes (réseaux secs et humides, voirie et accessibilité) de façon à réduire les nuisances aux riverains mais aussi optimiser les dépenses de deniers publics.

Les travaux d'assainissement sur la commune de Lasserre ont également été amorcés avec comme objectif principal la coordination des travaux.

Les zonages des communes d'Engomer et de Le Port vont être respectivement modifiés et achevés.

Sur un plan quantitatif, à périmètre constant, les volumes facturés en assainissement en 2023 sont en baisse par rapport à 2022.

La tendance structurelle reste à la baisse des assiettes sur plus de 10 ans.

Sur un plan qualitatif, les eaux traitées sont globalement de bonne qualité et respectent les normes de rejet, même si l'introduction d'eau de pluie perturbe les performances des systèmes. Toutefois, des améliorations sont à porter sur Bethmale (ce qui dépend des travaux d'amélioration que doit engager la fromagerie qui est raccordée sur cette station), Saint Lizier qui reçoit beaucoup d'eau claire parasite et Rimont dont la réhabilitation est programmée.

Des investissements réguliers sont aussi réalisés sur nos stations, avec des renouvellements d'équipements et des réflexions sont menées pour optimiser les ouvrages.

Il est à noter que la réponse aux demandes d'urbanisme (permis de construire, CU, certificats de raccordement) occupe une place de plus importante en terme de temps dévolu à ces tâches.

Le coût du service reste globalement supérieur au coût moyen de l'assainissement sur le bassin Adour-Garonne.

Sur un plan financier, les investissements planifiés par l'intermédiaire du schéma directeur vont engendrer de lourdes dépenses. Le Service dispose d'une bonne assise financière qui va lui permettre de réaliser ces travaux planifiés.

L'endettement existant reste faible par ailleurs (51 € par abonné). La capacité de désendettement est très bonne (inférieure à 1 an).

ASSAINISSEMENT AUTONOME

Le Service Public d'Assainissement Collectif (SPANC) du Service des Eaux du Couserans intervient pour un parc d'environ 7800 installations.

Le service poursuit sa mission sur le contrôle des installations neuves et le contrôle de l'existant.

Il est à rappeler que le SPANC n'a pas de pouvoir de Police (salubrité publique) qui reste détenu par le Maire. Nos techniciens interviennent en appui des communes avec un rôle technique de conseil en facilitant la médiation.

Le service intervient aussi sur les documents d'urbanisme (Certificat d'Urbanisme, déclaration de Travaux...), bien que cette activité ne soit pas rémunérée pour le Service.

Le contrôle sur les installations neuves reste sur un rythme supérieur à 2020 (qui était déjà en nette hausse par rapport aux années précédentes), avec 137 CCI (100 en 2020) et 46 CBE (34 en 2020).

En 2023, 499 diagnostics d'installations existantes ont été réalisés, dont 185 dans le cadre de vente de biens immobiliers.

Le taux de conformité des installations d'ANC est de 56.3%, ce qui signifie que 43.7 % des installations sont classées comme présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement.

En 2023, une réflexion a été engagée pour améliorer le taux de conformité des installations ANC, notamment dans le cadre de vente où la Loi indique que pour les installations présentant un risque pour la santé des personnes ou l'environnement, les nouveaux acheteurs disposent d'un an pour réaliser les travaux. Or, force est cependant de constater qu'une grande part des nouveaux acheteurs ne respectent pas cette obligation alors même que le prix d'achat du bien a souvent été négocié à la baisse pour prendre en compte cette non-conformité sur le bien.

A cet effet notamment et sur plusieurs autres domaines, en 2021, le règlement de service de l'assainissement non collectif a été complètement rebâti et voté en Conseil communautaire pour une application sur toutes les communes qui le compose.

Outre ses missions obligatoires, le Service poursuit des actions de soutien de bon entretien des installations avec une démarche novatrice de charte ouverte aux entreprises de vidange qui peut mener à une optimisation intéressante des tarifs pour les particuliers.

Site internet

Notre site internet http://www.eauxducouserans.com/ a été lancé en 2016.

Il apparaît très bien référencé sur les moteurs de recherche. Il permet de trouver grand nombre d'informations facilitant notamment les démarches administratives.

CONCLUSION GENERALE

En synthèse, les actions du Service des Eaux du Couserans sont structurées de la manière suivante :

Sur l'eau potable, 2 axes principaux se dégagent, l'un sur la qualité, l'autre sur la gestion patrimoniale. Maintenant que les 5 stations structurantes ont été complètement rénovées, la qualité se tourne désormais vers les petites ressources, avec des actions comme la mise en place des périmètres de protection, la rationalisation des ressources ou les dispositifs de désinfection. La démarche PGSSE (Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire de l'Eau potable) qui est une méthodologie préventive dans laquelle s'oriente le Service de Eaux du Couserans illustre bien cette volonté de prévention et d'anticipation sur la qualité de l'Eau.

Le second axe est la gestion patrimoniale, avec l'énorme enjeu que représente le renouvellement des réseaux constituant un effort, déjà engagé, qui doit s'inscrire dans le temps, mais aussi avec la réhabilitation des ouvrages tels que les réservoirs.

Concernant l'assainissement collectif, le schéma directeur se base sur des règles objectives et partagées. Il ordonnance les projets, avec d'une part la création de réseaux d'assainissement pour les communes non dotées et d'autre part, les investissements sur les ouvrages et réseaux existants.

Relativement à l'assainissement non collectif, l'enjeu est de maintenir un service de qualité répondant aux obligations règlementaires et en facilitant l'entretien et les démarches de nos abonnés équipés d'ANC.

Au sein de la Communauté de Communes Couserans-Pyrénées, le Service des Eaux du Couserans, bâti sur des bases financières saines, peut poursuivre d'offrir un service public de qualité et efficient, en s'appuyant sur la compétence et de l'implication de ses agents, tout en restant proche des préoccupations des communes.

De manière plus large, la communauté de communes Couserans Pyrénées, est articulée sur sa compétence Eau autour de 3 structures : Le Service des Eaux du Couserans qui regroupe la majorité des communes et de la population, le SMDEA, pour une part des communes de montagne et du Séronais, et le SIEAVABS pour une commune à l'Ouest du territoire (Labastide du Salat).

L'avenir qui se prépare, après diverses discussions et décisions de la communauté de communes Couserans-Pyrénées et du SMDEA, est une rationalisation selon la logique des bassins versants. Cette répartition va mener à ce que la partie Est (le Séronais jusqu'à Castelnau Durban) soit gérée par le SMDEA depuis Foix, toute la partie centrale (la plaine avec la zone agglomérée autour de Saint Girons jusqu'à Rimont, le Massatois, le Haut Salat, le Bas Salat, le Castillonnais et le Volvestre) soit gérée par le Service des Eaux du Couserans, et l'extrême Ouest, Labastide du Salat dans une logique de réseau, soit géré par le SIEAVABS, syndicat Haut garonnais basé à Mane. Cette rationalisation, avec des bases proches des lieux d'intervention, permettra une meilleure lisibilité et une meilleure efficience des services.

ANNEXE N° 1 : Comparaison entre les tarifs du Service et les tarifs moyens en France

	Tarif 2018 Base de consommation annuelle 120 m3								
	Prix TTC de l'eau potable Prix TTC de l'assainissse								
Service des Eaux du Couserans	2,20 €	2,49 €							
Moyenne France données SISPEA	2,05 €	2,03 €							

ANNEXE N° 2 : Factures types pour une consommation de 120 $m^{\scriptscriptstyle 3}$: service de l'eau

Année 2022										
EAU		Coût	Coût pour							
	Rubriques	unitaire	120 m3							
	Service de l'eau :									
	Abonnement eau :	87	87,00 €							
	Consommation eau :	1,09	130,80 €							
	Prélèvements obligatoires :									
	Préservation des ressources :	0,17	20,40 €							
	Redevance Pollution :	0,33	39,60 €							
	TOTAL hors taxes		277,80 €							
	TVA: 5,5 %		15,28 €							
	TOTAL TTC		293,08 €uros							

Année 2023

EAU	Rubriques	Coût unitaire	Coût pour 120 m3
	Service de l'eau :	G. M.G.I. C	
	Abonnement eau :	96	96,00 €
	Consommation eau :	1,24	148,80 €
	Prélèvements obligatoires :		
	Préservation des ressources :	0,2	24,00 €
	Redevance Pollution :	0,33	39,60 €
	TOTAL hors taxes		308,40 €
	TVA : 5,5 %		16,96 €
	TOTAL TTC		325,36 €uros

ANNEXE N° 3 : Factures types pour une consommation de 120 m3 : eau + assainissement

Année 2022	Dubrings	Coût unitaire	Coût pour 120 m ³	
	Rubriques	unitane	120 111	_
<u>EAU +</u>				
<u>ASSAINISSEMENT</u>	Service de l'eau :			
	Abonnement eau :	87	87,00 €*	
	Consommation eau :	1,09	130,80 €*	
	Service de l'assainissement :			
	Abonnement assainissement :	71	71,00 €	
	Consommation assainissement :	1,51	181,20 €	
	Prélèvements obligatoires :			
	Pollution	0,33	39,60 €*	
	Collecte	0,250	30,00 €	
	Préservation des ressources :	0,17	20,40 €*	
	TOTAL hors taxes		560,00 €	
	TVA: 5,5 %*		15,28 €	
	TVA : 10 %		28,22 €	
	TOTAL TTC		603,50 €uros	

		Coût	Coût pour
Année 2023	Rubriques	unitaire	120 m ³
EAU +			
<u>ASSAINISSEMENT</u>	Service de l'eau :		
	Abonnement eau :	96	96,00 €*
	Consommation eau :	1,24	148,80 €*
	Service de l'assainissement :		
	Abonnement assainissement :	74	74,00 €
	Consommation assainissement :	1,58	189,60 €
	Prélèvements obligatoires :		
	Pollution	0,33	39,60 €*
	Collecte	0,250	30,00 €
	Préservation des ressources :	0,2	24,00 €*
	TOTAL hors taxes		602,00 €
	TVA : 5,5 %*		16,96 €
	TVA : 10 %		29,36 €
	TOTAL TTC		648,32 €uros

ANNEXE N° 4 : Etat de la dette 2023 – service de l'eau potable

Date d'obtention	Désignation	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2023	Annuité Capital 2023	Annuité Intérêts 2023	Annuité totale 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
10/06/2009	CREDIT AGRICOLE CA2009P085Q9014PR	CREDIT AGRICOLE SUD MEDITERRANEE	200 000,00€	23 333,51 €	13 333,32 €	825,00€	14 158,32 €	10 000,19 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N°1366830	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00 €	553 923,02 €	25 579,10€	7 742,94 €	33 322,04 €	528 343,92 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Réseaux Fuites - N°1366829	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	700 000,00 €	532 000,00 €	28 000,00 €	11 514,92 €	39 514,92 €	504 000,00 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366828	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	187 500,00 €	148 450,88 €	6 839,92 €	2 109,68 €	8 949,60 €	141 610,96 €
16/06/2016	Caisse Dépôts Reconstruction Station AEP - N°1366827	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	187 500,00 €	142 500,00 €	7 500,00 €	2 788,04€	10 288,04 €	135 000,00 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Distribution Cuves	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	31 080,09 €	26 109,80 €	1 171,91 €	1 445,53€	2 617,44 €	24 937,89 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Sentein Cabanne Urets	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	15 047,70€	10 052,78 €	1 047,42 €	153,62€	1 201,04 €	9 005,36 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réservoir	Société CRCAM echéances préts	30 874,52€	20 730,27 €	2 265,89 €	787,75€	3 053,64 €	18 464,38 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bernède Réseau	Société CRCAM echéances préts	44 038,46€	29 151,50 €	3 373,98 €	1 185,64€	4 559,62 €	25 777,52 €
10/01/2018	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Bezole	Société CRCAM echéances préts	53 791,06€	47 177,29 €	1 538,20 €	2 400,24 €	3 938,44 €	45 639,09 €
10/01/2018	Reprise Emprunt Eau Potable Massat AEP	Société CRCAM echéances préts	51 395,47€	39 022,49 €	2 832,60 €	1 772,12€	4 604,72 €	36 189,89 €
10/01/2018	Reprise Emprunt Eau Potable Massat Rachat Court Terme	Société CRCAM echéances préts	16 063,55€	3 012,06 €	3 012,06 €	149,70€	3 161,76 €	- €
			2 217 290,85 €	1 575 463,60 €	96 494,40 €	32 875,18 €	129 369,58 €	1 478 969,20 €

ANNEXE N° 5 : Etat de la dette 2023 – service de l'assainissement

Date d'obtention	Désignation	Organisme prêteur	Capital à l'origine	Capital restant dû au 01/01/2023	Annuité Capital 2023	Annuité Intérêts 2023	Annuité totale 2023	Capital restant dû au 31/12/2023
31/12/2017	Reprise Emprunt Assainisement Sentein STEP	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	31 609,53€	18 989,03 €	2 849,58 €	738,70€	3 588,28 €	16 139,45 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Assainissement Cescau Réseau Transfert	CAISSE D'EPARGNE MIDI PYRENEES	67 379,78€	43 416,98 €	5 437,25 €	1 892,98€	7 330,23 €	37 979,73 €
31/12/2017	Reprise Emprunt Assainissement Massat Maison Santé CA	Société CRCAM echéances préts	27 386,07 €	20 966,66 €	1 392,85 €	562,31€	1 955,16€	19 573,81 €
01/01/2018	Reprise Emprunt Assainissement Massat STEP	Etablissement CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS	297 534,32 €	257 596,92 €	7 987,48 €	8 176,31€	16 163,79€	249 609,44 €
			423 909,70 €	340 969,59 €	17 667,16 €	11 370,30 €	29 037,46 €	323 302,43 €

ANNEXE N° 6 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie et les paramètres physico-chimiques (P101.1 & P102.1)

Paramètres mirror Para		microbiologie et les p	oarame	etres ph	ysico-	cnimique	s (P101.1	& P102.1)	
December Type Posp Pos		Installations				Paramètres m	icrobilogiques	Paramètres phy	rsico-chimiques
ORGANISADE PRODUCTION LA PAUSE TTP 17	Code	Libellé	Туре						
CONSIDERATED LA PAISE ALOS VILLAGE UDI				(1)	(2)	prélèvements	non conforme	prélèvements	non conforme
DECOMORISES PRODUCTION MONTANNA	009003482	PRODUCTION LA PAUSE	TTP	17	13	2	0	2	0
	009000857	LA PAUSE ALOS VILLAGE	UDI	83	13	4	0	4	0
MONOTINIS SINGOLMGNET	009003483	PRODUCTION MONTARNA	TTP	1	14	1	0	1	1
099013121 USINE PRODUCTION SENSOLARIET TP	009000858	MONTARNA	UDI	5	14	3	0	1	0
DOSPOSA COUSERNA ALOS VERS TECRON UDI 3349 15 21 1 21 0 0 0 0 0 0 0 0 0	009001755	SENGOUAGNET	MCA	1117	15	3	0	8	0
	009001512	USINE PRODUCTION SENGOUAGNET	TTP	1117	15	6	0	6	0
DOSCO03549 PRODUCTION IA JAUZERE	009001414	COUSERANS ALOS VERS FABAS	UDI	3349	15	21	1	21	0
MORNINGS LALAUZERE UDI S 17 3 0 3 0 0 0 0 0 0 0	009001417	COUSERANS ALOS VERS STE CROIX	UDI	2221	15	9	0	9	0
MORPOSTED UV GOUTTE ROUGE MONTELS UDI 153 18	009003484	PRODUCTION LA LAUZERE	TTP	1	17	1	0	1	0
DOSCO1149 MONTES UDI	009000859	LA LAUZERE	UDI	5	17	3	0	3	0
D00030445 PRODUCTION D'ARET TIP 6 19 1 0 1 0 0 1 0 0 0 0	009001529	UV GOUTTE ROUGE MONTELS	TTP	31	18	2	0	2	0
OBS000272	009001149	MONTELS	UDI	153	18	4	0	4	0
DOBOSSIAME PRODUCTION TOURNAC	009003445	PRODUCTION D'ARET	TTP	6	19	1	0	1	0
000000727	009000873	ARET	UDI	28	19	3	0	3	0
000000727	009003446	PRODUCTION TOURNAC	TTP	4	20	2	0	2	0
D09003421	009000872		UDI	19	20	3	0	3	0
D09003421	009000072		CAP	13	22	1	0	1	0
DOGGO0335	009003421	PRODUCTION D'AUCAZEIN	TTP	13	22	2	0	2	0
MOSPONISTS AYET SAMORTEIN	009000882	AUCAZEIN	UDI	65	22	4	0	4	0
MOSPONISTS AYET SAMORTEIN	009003898	PRODUCTION AYET SAMORTEIN	TTP	21	24	2	0	2	0
O09003371 PRODUCTION CESCAU	*	AYET SAMORTEIN	UDI	104	24	4	0	4	1
COSCIDITED CESCAU UDI 159 25 4 0 4 0 0 0 0 0 0 0	009001773	SOURCES DE BIGOURET	MCA	32	25	1	0	1	0
O09000244 CAMAITU GASTON CAP	009003371	PRODUCTION CESCAU	TTP	32	25	2	0	2	1
O09003645 PRODUCTION LOUTREIN	009001015		UDI		25	4	0	4	0
O09001026	009000244	CAMAITU GASTON	CAP	11	26	1	0	1	0
D09003638	009003645	PRODUCTION LOUTREIN	TTP	11	26	1	0	1	0
O09001025	009001026		UDI	54	26	4	0	8	0
DOS0003528	009003638	PRODUCTION ASTIEN	TTP	6	27	2	0	2	0
O09001037	009001025	ASTIEN	UDI	31	27	3	0	3	0
O09003526	009003528	PRODUCTION DES CLOTS LASTES	ΤΤР	8	28	1	0	1	0
009001038 SERRELONGUE ERP LE VIGNAU UDI 94 29 4 0 4 0 00900373 LA TOURASSE CAP 1039 30 2 0 2 0 009001511 USINE EAU POTABLE LA TOURASSE TTP 1039 30 5 0 5 1 009001411 COUSERANS LA TOURASSE UDI 15193 30 12 0 12 0 00900412 PRISES D'EAU INF SUP BOULAT CAP 94 31 2 0 4 0 099001521 PRODUCTION DE MASSAT TTP 94 31 2 0 2 0 099001128 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 099003640 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 099003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 099001240 BA	009001037	LASTES	UDI	40	28	3	0	3	0
009000373 LA TOURASSE CAP 1039 30 2 0 2 0 009001511 USINE EAU POTABLE LA TOURASSE TTP 1039 30 5 0 5 1 009001411 COUSERANS LA TOURASSE UDI 5193 30 12 0 12 0 00900412 PRISES D'EAU INF SUP BOULAT CAP 94 31 2 0 4 0 009001521 PRODUCTION DE MASSAT TTP 94 31 2 0 2 0 009001118 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 00900123 FALAT UDI 4 32 1 0 1 0 00900124 BOATES TTP 2 33 1 1 1 1 0 00900420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE	009003526	PRODUCTION SERRELONGUE ERP	TTP	19	29	2	0	2	0
009001511 USINE EAU POTABLE LA TOURASSE TTP 1039 30 5 0 5 1 009001411 COUSERANS LA TOURASSE UDI 5193 30 12 0 12 0 009001412 PRISES D'EAU INF SUP BOULAT CAP 94 31 2 0 4 0 009001521 PRODUCTION DE MASSAT TTP 94 31 2 0 2 0 009001118 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 009001128 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 009001123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE	009001038	SERRELONGUE ERP LE VIGNAU	UDI	94	29	4	0	4	0
009001411 COUSERANS LA TOURASSE UDI 5193 30 12 0 12 0 00900412 PRISES D'EAU INF SUP BOULAT CAP 94 31 2 0 4 0 009001521 PRODUCTION DE MASSAT TTP 94 31 2 0 2 0 009001188 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 009001128 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 00900123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 00900125 BALMAYNE UDI <td< td=""><td>009000373</td><td>LA TOURASSE</td><td>CAP</td><td>1039</td><td>30</td><td>2</td><td>0</td><td>2</td><td>0</td></td<>	009000373	LA TOURASSE	CAP	1039	30	2	0	2	0
009000412 PRISES D'EAU INF SUP BOULAT CAP 94 31 2 0 4 0 009001521 PRODUCTION DE MASSAT TTP 94 31 2 0 2 0 00900118 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 009003640 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 009001123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 00900420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 00900126 TEC D'ESQUEROU CAP 3 35	009001511	USINE EAU POTABLE LA TOURASSE	TTP	1039	30	5	0	5	1
009001521 PRODUCTION DE MASSAT TTP 94 31 2 0 2 0 009001118 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 009003640 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 009001123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 00900120 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 00900125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 00900421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35	009001411	COUSERANS LA TOURASSE	UDI	5193	30	12	0	12	0
009001118 MASSAT ESQUEN UDI 472 31 4 0 4 0 009003640 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 009001123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 009000420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 00900421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35	009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	CAP	94	31	2	0	4	0
009003640 PRODUCTION FALAT TTP 1 32 1 0 1 0 009001123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 00900420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 00900125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 009000421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 00900126 TIQUET JAU UDI 16 35	009001521	PRODUCTION DE MASSAT	TTP	94	31	2	0	2	0
009001123 FALAT UDI 4 32 3 0 3 0 009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 009000420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 009000421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 <td>009001118</td> <td>MASSAT ESQUEN</td> <td>UDI</td> <td>472</td> <td>31</td> <td>4</td> <td>0</td> <td>4</td> <td>0</td>	009001118	MASSAT ESQUEN	UDI	472	31	4	0	4	0
009003639 PRODUCTION BOATES TTP 2 33 1 1 1 0 009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 00900420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 009000421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 14	009003640	PRODUCTION FALAT	TTP	1	32	1	0	1	0
009001124 BOATES UDI 8 33 3 1 3 0 00900420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 00900421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141	009001123	FALAT	UDI	4	32	3	0	3	0
009000420 BALMAYNE CAP 6 34 1 0 1 0 009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 00900421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 00900164 MOULIS LIQUE UDI 7	009003639	PRODUCTION BOATES	TTP	2	33	1	1	1	0
009003637 PRODUCTION BALMAYNE TTP 6 34 1 0 1 0 009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 009000421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE <t< td=""><td>009001124</td><td>BOATES</td><td>UDI</td><td>8</td><td>33</td><td>3</td><td>1</td><td>3</td><td>0</td></t<>	009001124	BOATES	UDI	8	33	3	1	3	0
009001125 BALMAYNE UDI 29 34 2 0 2 0 00900421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009000420	BALMAYNE	CAP	6	34	1	0	1	0
009000421 REC D'ESQUEROU CAP 3 35 1 0 1 0 009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009003637	PRODUCTION BALMAYNE	TTP	6	34	1	0	1	0
009003636 PRODUCTION TIQUET JAU TTP 3 35 1 0 1 0 009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009001125	BALMAYNE	UDI	29	34	2	0	2	0
009001126 TIQUET JAU UDI 16 35 3 0 3 0 009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009000421	REC D'ESQUEROU	CAP	3	35	1	0	1	0
009003671 PRODUCTION MONTAGAGNE TTP 21 36 2 0 2 0 009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009003636	PRODUCTION TIQUET JAU	TTP	3	35	1	0	1	0
009001141 MONTAGAGNE UDI 82 36 4 0 4 0 009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009001126	TIQUET JAU	UDI	16	35	3	0	3	0
009001781 BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS MCA 141 37 1 0 1 0 009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009003671	PRODUCTION MONTAGAGNE	TTP	21	36	2	0	2	0
009002066 UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE TTP 141 37 2 0 2 0 009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009001141	<u>M</u> ONTAGAGNE	UDI	82	36	4	0	4	0
009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009001781	BABOU-GALY ALI. PLAINE MOULIS	MCA	141	37	1	0	1	0
009001164 MOULIS LIQUE UDI 703 37 6 0 6 0	009002066	UV PRODUCTION MOULIS VILLAGE	ТТР	141	37	2	0	2	0
009003624 PRODUCTION CAP DE SOUR TTP 21 38 2 0 2 1	009001164	MOULIS LIQUE	UDI	703	37	6	0	6	0
	009003624	PRODUCTION CAP DE SOUR	TTP	21	38	2	0	2	1
009001166	009001166	CAP DE SOUR LA TRAVERSE JUAN D'ARAU	UDI	107	38	4	0	4	0

	Installations				Paramètres m	icrobilogiques	Paramètres physico-chimiques		
Code	Libellé	Туре	Pop/Débit (1)	RL (2)	Nbre total de prélèvements	Nbre total de prélèvements non conforme	Nbre total de prélèvements	Nbre total de prélèvements non conforme	
009003622	PRODUCTION LA SERRE	TTP	3	39	1	0	1	0	
009001168	LA SERRE (MOULIS)	UDI	13	39	3	0	3	0	
009003570	PRODUCTION PEYREGUDE	TTP	3	40	1	0	1	0	
009001208 009003573	PEYREGUDE MAMELOU PRODUCTION CAROL	UDI TTP	13 19	40 41	3 2	0	3 2	0 2	
009003373	CAROL TRABIEYT SARTROU SALBIS ARAC	UDI	95	41	4	1	4	0	
009004985	COUSTELATS	MCA	17	42	1	0	1	0	
009003574	PRODUCTION GOUTTE DE BOURILLOU	TTP	17	42	1	0	1	0	
009001202	GOUTTE DE BOURILLOU LE PORT VILLAGE	UDI	85	42	4	1	4	1	
009000550	COULIA MOUREOU	CAP	3	43	1	0	1	0	
009003567	PRODUCTION COULIA MOUREOU	TTP	3	43	1	0	1	0	
009001212	COULIA MOUREOU	UDI	13	43	3	0	3	0	
009000579	LAS FORGUES	CAP	3	44	1	0	1	0	
009003678	PRODUCTION LAS FORGUES	TTP	3	44	1	0	1	0	
009001234	LAS FORGUES PEGAROLES LAS CRABARIOS	UDI	15	44	3	0	3	0	
009001546	USINE LASTOUASSES	TTP	179	45	2	0	2	0	
009001413	COUSERANS LAS TOUASSES	UDI	894	45 46	7	0	7	0	
009000592 009001545	SOURCE DE LADOUX USINE PRODUCTION LADOUX	CAP TTP	955 955	46 46	5	0	<u>1</u> 5	0	
009001545	COUSERANS LADOUX	UDI	955 4773	46	11	0	11	0	
009003369	PRODUCTION DU PONT	TTP	1	47	1	0	1	0	
009001325	LE PONT	UDI	6	47	3	0	3	0	
009003379	PRODUCTION FREYCHENDECH	ПΤР	1	48	1	0	1	0	
009001313	FREYCHENDECH	UDI	4	48	3	0	3	0	
009003380	PRODUCTION D'ANGLADE	TTP	1	49	1	0	1	0	
009001314	ANGLADE	UDI	3	49	3	1	3	0	
009003404	PRODUCTION EYLIE HAUT	TTP	4	50	1	0	1	1	
009001315	EYLIE HAUT	UDI	18	50	3	2	3	0	
009003403	PRODUCTION EYLIE BAS	ΠTP	4	51	1	0	1	1	
009001327	EYLIE BAS - COUJOUNES	UDI	21	51	3	1	3	0	
009003382	PRODUCTION MOURERE ROUGE	TTP	4	52	1	0	1	0	
009001316 009003391	MORERE ESTOUEOU H PRODUCTION COL DE ROUX	UDI TTP	21 1	52 53	3	0	3 1	0	
009003391	COL DE ROUX	UDI	2	53 	3	0	3	0	
009003392	PRODUCTION PLAYRAS	TTP	4	54	1	0	1	0	
009001318	PLAYRAS BENCARECH BES D'ESPAGN	UDI	19	54	3	0	2	0	
009003388	PRODUCTION DE SOUEL	ТΤР	1	55	1	0	1	0	
009001319	MOURTIS SOUEL	UDI	6	55	3	0	3	0	
009003389	PRODUCTION JOS	TTP	1	56	1	0	1	0	
009001320	JOS CARRERE	UDI	4	56	3	0	3	0	
009003419	PRODUCTION ROUZES	TTP	1	57	1	0	1	0	
009001321	ROUZES	UDI	4	57	3	0	3	0	
009003418	PRODUCTION BORDES D'ALAS	TTP	2	58	1	0	1	0	
009001322	LES BORDES D'ALAS	UDI	9	58	3	0	3	0	
009000694 009003381	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND PRODUCTION DE L'ASPE	CAP TTP	1 1	59 59	1 1	0 1	1	0	
009003381	LASPE	UDI	5	59 59	3	0	3	0	
009001323	PRODUCTION LA PARADE	TTP	1	60	1	0	1	0	
009001324	LA PARADE	UDI	5	60	3	0	3	0	
009002035	UV ROGALLE	TTP	36	61	2	0	2	1	
009001354	ROGALLE	UDI	179	61	4	0	4	0	
009000739	LAMPIOUL	CAP	1	62	1	0	1	0	
009003546	PRODUCTION BOURDENAC	TTP	1	62	1	0	1	0	
009001359	BOURDENAC HERMINET MATAPOUIL	UDI	6	62	3	0	3	0	
009003547	PRODUCTION DE COUMELEGE	ТΤР	1	63	1	0	1	0	
009001356	COUMELEGE	UDI	4	63	3	0	3	0	
009001563	UV DE AURAC SERRES HT SEGOUGE	TTP	11	64	2	0	2	0	
009001358	AURAC SERRES SEGOUGE MAUVEZIN	UDI	54	64	4	0	4	0	
009003486	PRODUCTION LA CILLERE	TTP	2	65	1	0	1	0	
009000860 009003630	LA CILLERE LA CAMPAGNE	UDI TTP	10 2	65 66	3	0	3 1	0	
009003630	PRODUCTION LES PASTES LES PASTRES	UDI	9	66	3	0	3	0	
009001128	PRODUCTION SEGOUGE LE PEY	TTP	1	67	1	0	1	0	
	SEGOUGE LE PEY	UDI	2	67	3	0	3	0	
009001360	SEGUUGE LE PET								

	Installations				Paramètres m	icrobilogiques	Paramètres phy	/sico-chimiques
Code	Libellé	Туре	Pop/Débit (1)	RL (2)	Nbre total de	Nbre total de prélèvements	Nbre total de	Nbre total de prélèvements
200000704	222242722475224				prélèvements	non conforme	prélèvements	non conforme
009003781	PRODUCTION ESPOU	TTP	2	68	1	0	1	0
009002070	HAMEAU D'ESPOU	UDI	9	68	3	1	3	0
009003628	PRODUCTION CAYCHOUNET	TTP	1	69	1	0	1	0
009002117	CAYCHOUNET	UDI	2	69	3	1	3	0
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	CAP	3	70	1	0	1	0
009003488	PRODUCTION NESTRI	TTP	3	70	1	1	1	0
009002401	NESTRI PERTEGUET COUDOUGNAU	UDI	14	70	3	0	3	0
009003489	PRODUCTION ARTIGUENARD	TTP	2	71	1	0	1	0
009002402	ARTIGUENARD HT ET BS	UDI	12	71	3	0	3	0
009003521	PRODUCTION D'ARAUX	TTP	3	72	1	0	1	0
009001041	ARAUX	UDI	16	72	3	0	3	0
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	CAP	4	73	1	0	1	0
009003447	PRODUCTION ECARTS DE TOURNAC	TTP	4	73	1	1	1	0
009003110	ECARTS DE TOURNAC - BOUCHE	UDI	19	73	3	0	3	0
009003177	SOURCE BOUSCAS	CAP	16	74	1	0	1	0
009003443	PRODUCTION D'ANTRAS	TTP	16	74	2	1	2	0
009000863	ANTRAS	UDI	78	74	4	0	4	0
009003634	PRODUCTION PEYOU LA PALETADE	TTP	27	75	1	0	1	0
009001127	PEYOU LA PALETADE BOUGAREYT	UDI	120	75	4	1	4	0
009004115	PRODUCTION OURTRIGOUS ALES	TTP	5	76	1	0	1	0
009004116	OURTRIGOUS LES ALES	UDI	27	76	3	2	3	0
009003981	PRODUCTION LA MOUSSE	TTP	2	77	1	0	1	0
009003982	LA MOUSSE	UDI	12	77	3	1	3	0
009003942	SOURCE DE OUEILLAROT	CAP	1	78	1	0	1	0
009003944	PRODUCTION ARET ECARTS	TTP	1	78	1	0	1	0
009003946	ECARTS ARET	UDI	4	78	3	0	3	0
009003481	PRODUCTION LA RIVIERE	TTP	4	79	1	0	1	0
009000856	LA RIVIERE	UDI	21	79	3	0	3	0
009003642	PRODUCTION VALLEE LIERS	TTP	43	80	2	0	2	0
009001120	VALLEE DE LIERS	UDI	215	80	4	0	4	0
009003259	LES RAMES	UDI	5	117	3	0	3	0
009001754	RILLE (PICHE)	MCA	467	350	2	0	4	0
009001499	USINE EAU POTABLE RILLE	TTP	467	350	5	0	5	0
009001415	COUSERANS RILLE	UDI	1812	350	8	0	8	0
009001418	COUSERANS ALOS-RILLE PANIFOUS	UDI	174	350	4	0	4	0
009001420	LES CABESSES	UDI	31	350	3	0	3	0
009003615	PRODUCTION BARRAIL LAUZERE	TTP	2	351	1	0	1	0
009001171	LE BARRAIL LA LAUZERE	UDI	8	351	3	0	3	0
009003938	LE PLAT- CALOR OU CAUBET	MCA	11	352	1	0	1	0
009003333	PRODUCTION ARRIEN VILLARGEIN	TTP	11	352	2	0	2	0
009000871	ARRIEN EN BETHMALE, VILLARGEIN	UDI	56	352	4	0	4	0
009003635	PRODUCTION ENGOMER	TTP	45	353	2	0	2	0
009005548	ENGOMER VILLAGE	UDI	224	353	4	0	4	0
009003681	PRODUCTION GARGARECH	TTP	2	354	1	0	1	1
09001237	GARGARECH	UDI	8	354	3	0	3	0
009003936	SENTEIN VILLAGE	MCA	23	355	1	0	1	0
009003368	PRODUCTION SENTEIN VILLAGE	ПΤР	23	355	2	0	2	0
009001312	SENTEIN VILLAGE	UDI	113	355	4	1	4	0
	total				435	21	445	12
	taux de conformité				95,17		97,30	
	pour les UDI ou Débit en m3/j pour les CAP/	ACA /TTD					- /	

ANNEXE N° 7 Indice d'avancement de la protection de la ressource (P108.3)

Code national	Nom du captage	Commune	Débit	Périm. protect. Code	Etat proc. Code	Délib. Date	Avis géologue Date	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
009000033	LES ILES (LA PAUZE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000034	MONTARNA	ALOS	1	N	EC		30/03/2017	14/12/2004		50%
009000035	COURATE ARTIGUENARD (SENGOUA)	ALOS	2880	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000036	COURATE ESCRABIOUS (SENGOUAGN)	ALOS	2160	N	TE	17/03/2010	17/09/2008	15/12/2010	16/02/2012	60%
009000037	BOIS AUBIET HAUT (LA LAUZERE)	ALOS	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000041	GOUTTE ROUGE	ALZEN	16	0	TE	12/10/2009	30/11/2010	07/01/2015	09/03/2016	60%
009000054	CALOR OU CAUBET	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	N	RV	22/11/2006	21/02/1966		02/10/1968	60%
009000055	SOURCE DE ROUDETS ESCALE	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009000057	SOURCE DU PLAT	ARRIEN-EN-BETHMALE	14	0	TE	17/02/1991	31/05/1990	25/04/1991	19/06/1992	60%
009000072	PLA D'ALLE	AUCAZEIN	130	0	TE	15/02/2014	11/10/2010	04/03/2014	19/02/2015	60%
009000148	TOURM	BETHMALE	30	N	TE	02/08/2001	13/05/2008	22/11/2011	01/02/2012	60%
009000242	SOURCE HAUTE DE BIGOURET	CESCAU	9	0	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000244	CAMAITU GASTON	CESCAU	10	0	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000246	SOURCE BASSE DE BIGOURET	CESCAU	9	0	TE	05/06/1998	12/11/1999	26/10/2004	16/02/2006	60%
009000261	COUME LARA	ENGOMER	5	N	EC	26/04/2008	12/04/2009			40%
009000262	SOURCE D'ARTIGOUS 1 AVAL	ENGOMER	22	0	EC	26/04/2008	14/12/2018			40%
009000272	LES CLOTS (LASTES)	ERP	7	0	TE	08/11/2000	04/11/2003	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000277	FOUNT DE LA GOUTE DE LA MOLE	ERP	10	0	TE	08/11/2000	20/02/1998	10/09/2006	02/08/2007	60%
009000294	FONT DE CAUDERES-CRABETTE N°3	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000295	FONT DE NAUCS N°2	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000296	CORTAL DE LA SAGNE N°4	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE		17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000297	CORTAL DE PRADECH OUEST N°5	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE	02/08/2001	17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000298	CORTAL DE PRADECH EST N°6	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE		17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000299	GOUTE DE LA BEZE N°1	ESPLAS-DE-SEROU	176	N	TE		17/09/2008	29/11/2010	27/09/2011	60%
009000373	LA TOURASSE	LACOURT	1250	N	TE	10/02/2010	12/05/2008	10/01/2010	08/12/2010	60%
009000412	PRISES D'EAU INF SUP BOULAT	MASSAT	110	0	AB		21/08/1998		, ,	40%
009000418	FALAT	MASSAT	1	N	AB					0%
009000419	SAUT DE L'ISARD (BOATES)	MASSAT	1	N	AB		17/11/2017			40%
009000420	BALMAYNE	MASSAT	6	N	AB		21/08/1998			40%
009000421	REC D'ESQUEROU	MASSAT	4	N	EC	06/10/2006	21/08/1998			40%
009000445	BARAILLERE	MONTAGAGNE	12	N	EC		30/03/2013			40%
009000477	GALY	MOULIS	60	0	TE		12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000478	BABOU (JUST)	MOULIS	60	N	TE		12/05/2008	13/01/2009	20/07/2010	60%
009000480	GOUTTES D'AREOUS BAS	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004	, ,	14/12/2004		50%
009000481	GOUTTES D'AREOUS HAUT	MOULIS	7	N	EC	14/12/2004		14/12/2004	•	50%
009000483	LA SERRE 1 AMONT	MOULIS	2	N	EC	14/12/2004		14/12/2004	 	50%
009000487	REMILLASSE	MOULIS	2160	N	TE		17/09/2008	15/12/2010	09/02/2012	60%
009000539	LE CAROL	PORT (LE)	8	N	EC		09/06/2012	, , , , , , , , , , , ,	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	40%
009000546	LA PEYREGUDE	PORT (LE)	1	N	EC		12/06/2012		•	40%
009000549	COUSTELATS 1 OUEST	PORT (LE)	2	N	EC		24/08/2007		•	40%
009000550	COULIA MOUREOU	PORT (LE)	3	N	EC		12/09/2012			40%
009000578	LAS CRABARIOS	RIVERENERT	1	N	EC		22/01/2019		 	40%
009000579	LAS FORGUES	RIVERENERT	3	N	EC	-, ,	22/01/2019		 	40%
009000592	SOURCE DE LADOUX	RIVERENERT	2246	N	TE	02/08/2001	12/05/2008	08/12/2008	20/07/2010	60%
009000593		RIVERENERT	74	N	TE	28/03/2011	18/01/2010	11/04/2011	14/11/2011	60%
009000594		RIVERENERT	74	N	TE		18/01/2010		14/11/2011	60%

				-/.						
Code	Name de combana		D4hir	Périm.	Etat proc.	Dálik Data	Avis	Da asser Data	D.II.D. D-+-	to alter
national	Nom du captage	Commune	Débit	protect.	Code	Délib. Date	géologue	Recev. Date	D.U.P. Date	Indice
		20/152511525		Code		20/00/2014	Date	/ /	/ /	
009000595	LES GOUTETS 4 HAUT EST	RIVERENERT	25	N	TE	28/03/2011			14/11/2011	60%
	POUMES AMONT	RIVERENERT	37	N	TE	28/03/2011	- · · · ·	11/04/2011	14/11/2011	60%
	LA COURETTE 1 SUPERIEUR	RIVERENERT	25	N	TE 	28/03/2011	· · ·	11/04/2011	14/11/2011	60%
	GOUTTE D'EMBAUSSES	RIVERENERT	74	N	TE			11/04/2011	1 - 1	60%
	COURATE INFERIEUR	RIVERENERT	40	N	TE	28/03/2011	· · ·	11/04/2011	14/11/2011	60%
	ANDRAUD SENTEIN	SENTEIN	32	N	EC	14/07/2003		14/07/2003		50%
009000682	TUHE INFERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	· · ·	14/07/2003		50%
	TUHE SUPERIEUR (LE PONT)	SENTEIN	17	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
	CAPTAGE DE FREYCHENDECH	SENTEIN	2	N	EC		23/09/2005	14/07/2003		50%
	SOURCE D'ANGLADE	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003		14/07/2003		50%
	SCES BOIS ROUGE SUPERIEUR	SENTEIN	2	N	EC		23/09/2005	14/07/2003		50%
	BAGERGUE (MOURERE ROUGE)	SENTEIN	2	N	EC		23/09/2005	14/07/2003		50%
009000688	SOURCE DU COL DE ROUX	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
	BELLE FONTAINE (PLAYRAS)	SENTEIN	4	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
	SOURCE DE SOUEL	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
	SOURCE DU BOIS DE JOS	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
	SOURCE DE RITOU (ROUZES)	SENTEIN	2	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000693	SOURCE DES BORDES D'ALAS	SENTEIN	1	N	AB					0%
009000694	SOURCE DE L'ASPE GGES BERTRAND	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003		14/07/2003	ļ	50%
009000695	LAPARADE	SENTEIN	1	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003	ļ!	50%
009000700	SOURCE DE SPAMOUL (EYLIE BAS)	SENTEIN	5	N	EC	14/07/2003	23/09/2005	14/07/2003		50%
009000738	CLAMENT (ROGALLE)	SOUEIX-ROGALLE	30	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009000739	LAMPIOUL	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000742	COUMELEGE	SOUEIX-ROGALLE	1	N	EC	15/12/2006				20%
009000744	LAS PIENS PLANTACH	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000745	LAS PIENS FUSIAN	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009000746	LAS PIENS ROUND LAGE	SOUEIX-ROGALLE	10	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009001898	LA CILLERE	ALOS	2	N	EC	15/12/2006				20%
009001899	FAUX LES PASTRES	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006				20%
009002047	SEGOUGE PEY	SOUEIX-ROGALLE	2	N	EC	15/12/2006				20%
009002069	SOURCE DE REYGADES (HAUT)	LACOURT	2	N	EC	14/12/2004	24/04/2019	14/12/2004		50%
009002115	CAYCHOUNET	MASSAT	2	N	AB		21/08/1998			40%
009002399	PLA DE SERRE (NESTRI)	ALOS	2	N	EC	14/12/2004	03/05/2011	14/12/2004		50%
009002400	LAGRAVE	ALOS	5	N	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009002537	CLAUSACH	ERP	4	0	TE	08/11/2000	15/09/1999	10/09/2006	02/08/2007	60%
009003111	CHARLOUNG - ECARTS DE TOURNAC	ARRIEN-EN-BETHMALE	5	N	EC	22/11/2006				20%
009003177	SOURCE BOUSCAS	ANTRAS	12	0	TE	07/04/2002	13/11/2002	10/10/2004	13/10/2005	60%
009003256	PIOUZELS	MASSAT	2	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003309	GUIREL	MASSAT	1	N	EC	06/10/2006	17/11/2017			40%
009003310	LA JOURNALADE	MASSAT	15	N	EC	06/10/2006				40%
009003337	CAP DU CAROL	PORT (LE)	5	N	EC	26/12/2005	· · · ·			40%
	LA MOUSSE	PORT (LE)	2	N	EC	26/12/2005				40%
	SCE BOIS ROUGE INFERIEURE	SENTEIN	1	N	EC		23/09/2005	14/07/2003		50%
_	SOURCE DE OUEILLAROT	ARRIEN-EN-BETHMALE	1		EC	22/11/2006				20%
	COUSTELATS 2 EST	PORT (LE)	1		EC	, ,	24/08/2007			40%
_	LA SERRE 2 AVAL	MOULIS	1		EC	14/12/2004	,	14/12/2004		50%
	LES GOUTETS 2 EST	RIVERENERT	25		TE		18/01/2010		14/11/2011	60%
	LES GOUTETS 3 EST	RIVERENERT	25		TE		18/01/2010		14/11/2011	60%
	POUMES AVAL	RIVERENERT	37		TE		18/01/2010		14/11/2011	60%
	LA COURETTE 2 MEDIANE	RIVERENERT	25		TE		18/01/2010		14/11/2011	60%
•	LA COURETTE 3 INFERIEUR	RIVERENERT	25		TE		18/01/2010		14/11/2011	60%
	BOIS AUBIET BAS (LA LAUZERE)	ALOS	1		EC	-,,1	-,, - 010	_, _ ,	·,, 	20%
	LA RIVIERE	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
	LA RIVIERE2 (MCA LA RIVIERE)	ALOS	5		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
•	LES ILES ARRIVEE MCA1	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
009004147	LES ILES ARRIVEE MCA2	ALOS	1	<u> </u>	EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
	ARRIVEE MCA ARTIGUENARD	ALOS	1		EC	14/12/2004		14/12/2004		50%
_	LE POUTX	MASSAT	15		EC	17/12/2004	17/11/2017	17/14/4004		40%
_	COURATE SUPERIEUR	RIVERENERT	34		TE	28/03/2011		11/04/2011	14/11/2011	60%
009004909	SOURCE D'ARTIGOUS 2 AMONT	ENGOMER	23	0	EC	26/04/2008		11/07/2011	±7/ ±1/ 4011	40%
003003030	Indice consolidé /UGE	LIAGOIAITI	23		LC	20/04/2000	1-1/12/2010		59,4%	40/0
	marce consonue / OGL								JJ, 70	

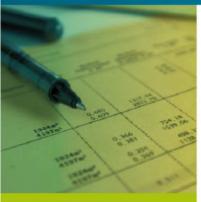


Liberté Égalité Fraternité



Édition avril 2024 CHIFFRES 2023

Note d'information sur les redevances L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur :

www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Au 1^{er} janvier 2022, le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de **4,23 euros TTC/m²** dont 2,12€TTC/m² pour l'eau potable et 2,11 €TTC/m² pour l'assainissement collectif.

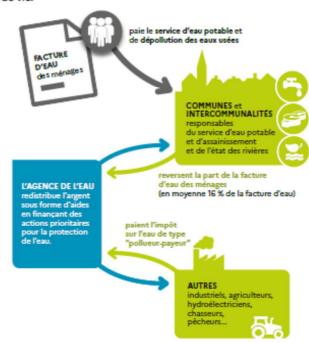
Pour un foyer consommant 120 m² par an desservi par l'assainissement collectif, cela représente une dépense de 507,60 euros par an et une mensualité de 42,30 euros en moyenne. (Données SISPEA 2021)

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.





NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Carticle L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neur mois qui sulvent la d'ôture de l'exercice concent. La/ar maire ou La/a président-e de l'établissement public de coopération inforcommunale y joint la présente note d'information de la dibble chause année par l'appar de l'equi ou l'office de l'equi sur les redovances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalitation de son programme plurfannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : https://www.services.eaufrance.fr/gestion/ipqs/vos-questions

NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition avril 2024

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2023 ?

En 2023, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 324 millions d'euros dont 262 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2023 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



0,05 €
de redevance
de pollution
payé par les éleveurs
concernés



2,10 €
de redevance de
pollution
payés par les industriels
(y compris réseaux de
collecte) et les activités
économiques concernés



68,5 €
de redevance de pollution
domestique
payés par les abonnés
(y compris réseaux de collecte)



8,90 €
de redevance de
pollutions diffuses
payés par les distributeurs
de prodults phytosanitaires
et répercutés sur le prix des
produits





1,80 €
de redevance pour
la protection du milieu
aquatique et cynégétique
payé par les pêcheurs et les
chasseurs



2,70 € de redevance de prélèvement payés par les Irrigants



3,45 € de redevance de prélèvement payès par les activités économiques



12,50 € de redevance de prélèvement payés par les collectivités pour l'alimentation en eau

À QUOI SERVENT LES REDEVANCES?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2023 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2023) - source agence de l'eau Adour-Garonne.



7,20 €
aux acteurs économiques
pour la dépollution
industrielle et le traitemen
de certains déchets
dangereux pour l'eau



14,30 €
pour l'animation des
politiques de l'eau
(études, conraissances,
réseaux de surveillance eaux
éducation, information
et l'international)



22,15 €
aux collectivités pour
l'épuration des eaux usées
urbaines et rurales et la
gestion des eaux de pluie



15 € aux exploitants concernés pour des actions de dépollution et la gestion de la ressource en eau dans l'agriculture





5 € aux collectivités pour la protection et la restauration de la ressource en eau potable



13,50 €
aux collectivités et acteurs économiques
pour la gestion quantitative de la ressource en
eau (hors agriculture)



Principalement aux collectivités
pour la restauration et la protection des
milieux aquatiques (en particulier des œurs
d'eau -renaturation, continuité écologique- et
des zones humides).

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2023

En 2023, l'Agence s'est mobilisée pour accompagner au mieux les projets sur le terrain, et ce malgré un contexte économique compliqué pesant sur le coût des investissements. Plus de 220 millions d'euros d'aides ont été attribués sur l'ensemble du bassin. Le fonds vert est venu compléter les aides de l'Agence pour accélérer la transition écologique des territoires. En 2023, il a permis près de 30 M€ d'investissements supplémentaires et 300 opérations financées.

EN 2023...

















*MAEC: mesures agro-environnementales et climatiques / BIO: pour agriculture biologique / PSE: paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

en 2023 ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique : solutions fondées sur la nature ; gestion et partage de la ressource ; économies d'eau ; gestion durable des eaux de pluie ; étude ; sensibilisation ; communication...

Les solutions fondées sur la nature représentent près de 55 millions d'euros d'aides qui ont permis de soutenir : la conversion à l'agriculture biologique, les paiements pour services environnementaux, la renaturation des cours d'eau, la préservation des zones humides ou encore la désimperméabilisation des sols en ville.

Plus de 70% des aides attribuées par l'Agence

PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

En 2023, le plan d'adaptation au changement climatique du bassin Adour-Garonne (PACC) a fait l'objet d'un complément au PACC en deux volets adoptés par le Comité de Bassin. Ce travail a permis de mettre à jour les connaissances scientifiques et de faire un point d'étape des actions du PACC.

En savoir plus:

https://eau-grandsudouest.fr/medias/publications/ complement-pacc-point-etape-perspectives

LANCEMENT DE TEMP'O LE MAG DE L'EAU DU GRAND SUD-OUEST

L'eau essentielle est présente partout dans nos quotidiens. Face au changement climatique, il est temps d'agir pour la préserver. Chaque mois, Temp'O décrypte les enjeux de l'eau et vous invite à la rencontre des acteurs qui s'engagent pour son avenir. TEMP'O c'est une émission de 26 minutes, des reportages de terrain, un podcast et des articles, tous consacrés à l'exploration d'un enjeu de l'eau sur notre bassin.

En savoir plus:

https://eau-grandsudouest.fr/tempo



Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115000 km², soit 1/5s du territoire national). Il compte 120000 km de cours d'eau, d'importantes

AGENCE DE L'EAU

ADOUR-GARONNE

31078 Toulouse Cedex 4

05 61 36 37 38

90 rue du Férétra - CS 8780

ressources souterraines et un littoral d'environ 630 km. C'est un bassin essentiellement rural: sur les quelques 6700 communes, 35 comptent plus de 20000 habitants, ces

SAINT-PANTALÉON-DE-LARCHE

33049 Bordeaux Cedex

0556111999

94 rue du Grand Prat 19600 Saint-Pantaléon-de-Larche

0555880200

ADOUR ET CÔTIERS

PAU (dép. 40 + 64 + 65) 7 passage de l'Europe - BP 7503 64075 Pau Cedex

0559807790 Délégations

GARONNE ET RIVIÈRES D'OCCITANIE TOULOUSE (dép. 09 + 11 + 21 + 32 + 34 + 81 + 82)

31405 Toulouse Cedex 4 0561432680 RODEZ (dép. 12 + 30 + 46 + 48)

97 rue Saint Roch - CS 14407

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510 12035 Rodez Cedex 9 0565755600









Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur www.eau-grandsudouest.fr

Première loi sur l'eau

MISSION COMMUNE

> pour l'eau, la biodiversité et le littoral

GRANDES **PRIORITÉS**

> Partager la ressource Restaurer les cours d'eau Agir pour les eaux littorales Garantir le bon état des eaux

600 AGENTS ENGAGÉS pour une expertise au service de l'eau,

sur le territoire

métropolitain

L'eau, une priorité

pour tous

2024 marque pour les 6 agences de l'eau 60 années d'engagement pour l'eau.



Rendez-vous du 19 au 21 novembre au Salon des maires et des collectivités





Retrouvez toutes les ressources sur le site https://lesagencesdeleau.fr



